

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XI

MONTREAL, JUIN 1892

No 2

## SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc. — Etat financier du Fonds de pensions—Distribution des prix à l'Ecole Modèle Jacques-Cartier—102<sup>e</sup> réunion des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval—95<sup>e</sup> conférence des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale. Jacques-Cartier — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Adieu aux enfants—Education morale, *Du mensonge*—Botanique, *Famille des Papilionacées*—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger, Corrections—Exercices de calcul—LECTURE POUR TOUS: Une bonne ménagère—Méditation—Hygiène, *Les boissons glacées*—Philologie, *Origine du mot CHAT-HUANT*—Plus de mal de mer, *Un navire sans roulis*—Variétés. — BIBLIOGRAPHIE: Publications reçues—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

## Actes et Documents officiels

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 31 mai dernier (1892), de nommer M. Félix Biénier dit Jarry, commissaire d'écoles pour la municipalité du "village" de Rigaud, comté de Vaudreuil, en remplacement de M. Evariste Quesnel, décédé. — *Gazette officielle*, 4 juin courant.

### Avis de demande d'érection de municipalité scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire de la "Rivière-des-Prairies," comté d'Hochelega, le territoire comprenant les lots depuis le numéro trente-deux (32) au numéro cent dix-neuf (119), ces deux lots inclus, du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de la Rivière-des-Prairies"; le reste de la dite paroisse formant une municipalité scolaire sous le nom de "Paroisse de la Rivière-des-Prairies."

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

Québec, 2 juin 1892.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 mai dernier (1892), de détacher de la municipalité de Ditton, comté de Compton, les rangs Nos 9, 10 et 11, et les annexer à la municipalité d'Emberton, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1892). — *Gazette officielle*, 4 juin courant.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 mai dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Rivière au Doré," le canton Dufferin, comté du lac Saint-Jean, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

Cette érection ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892). — *Gazette officielle*, 4 juin courant.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de Saint-Mathieu, comté de Saint-Maurice, avec les limites décrites tant dans la proclamation du 17 juillet 1876 que dans celle du 31 mai 1887, sous le nom de "Saint-Mathieu." — *Gazette officielle*, 4 juin courant.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1892), de nommer le révérend M. Onésime Lavoie, membre du bureau des examinateurs de Saguenay, en remplacement du Révd C. L. Parent. — *Gazette officielle*, 11 juin courant.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1892), de nommer le révérend Gérard des Finances, comme membre actif du bureau des examinateurs des Iles de la Madeleine. — *Gazette officielle*, 11 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1892), de détacher de la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, le territoire suivant, savoir: 1o à partir de la terre ou lot de terre appartenant à John McWillis, exclusivement, connu sur le numéro trois cent quarante-six, du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, à aller jusqu'à la municipalité du village de la dite paroisse; 2o à partir de ce lot de terre numéro 346, inclusivement, en droite ligne en gagnant vers le Saut-au-Récollet, Saint-Michel, etc., et l'ériger comme municipalité nouvelle, sous le nom de "Côte Saint-Laurent No 2."

La dite érection ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1892). — *Gazette officielle*, 11 juin courant.

*Demande d'érection de municipalité scolaire.*

Détacher de la municipalité de Chester-Nord, dans le comté d'Arthabaska, les lots 159, 161 et 162, du cadastre de la paroisse de Saint-Norbert, et les annexer à cette paroisse pour les fins scolaires, à compter du 1er juillet prochain.

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

Québec, 6 juin 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date de 6 juin courant (1892), d'ériger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Paroisse de N.-D. de Granby," comté de Shefford, le territoire suivant, savoir:

- 1o. Dans le canton de Granby :
- Les lots 6 à 9, inclusivement, du 11e rang.
  - Les lots 1 à 9, inclusivement, du 10e rang.
  - Les lots 1 à 22, inclusivement, du 9e rang.
  - Les lots 1 à 6, inclusivement, du 8e rang.
  - La moitié nord des lots 7 à 10, inclusivement, du 8e rang.
  - Les lots 11 à 22, inclusivement, du 8e rang.
  - Les lots 1 à 5, inclusivement, du 7e rang.
  - Les lots 12 à 21, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 1 à 5, inclusivement, du 1e rang.
  - La moitié sud des lots 6 à 11, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 12 à 22, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 1 à 22, inclusivement, du 5e rang.
  - Les lots 1 à 20, inclusivement, du 4e rang.
  - Les lots 1 à 12, inclusivement, du 3e rang.
  - Les lots 12 à 13, inclusivement, du 2e rang.
  - Les lots 12 à 14, inclusivement, du 1er rang.
- 2o. Dans le canton de Shefford :
- Les lots 1 à 10, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 1 à 9, inclusivement, du 7e rang.
  - Les lots 1 à 4, inclusivement, du 8e rang.
  - Le lot 1, du 5e rang.
- Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892). La corporation des syndics de "Granby Canton" devant alors cesser d'exister. — *Gazette officielle*, 11 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, QUÉBEC JUIN 1892.

FONDS DE PENSIONS DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

OPÉRATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE, 1891-92.

REVENUS ET DÉPENSES, S. R. P. Q., ART. 2262 ET 2264.

**Revenus :—**

Retenues à 2%

Sur la subvention aux écoles publiques.....	3,200 00
“ “ “ “ supérieures.....	1,000 00
Sur les traitements des professeurs des écoles normales.....	335 26
“ “ “ inspecteurs d'écoles.....	598 00
“ “ “ fonctionnaires des écoles sous contrôle.....	12,975 87
Sur les pensions annuelles.....	556 68
Retenues payées directement par les fonctionnaires.....	42 71
Intérêt jusqu'au 30 juin 1891 sur le montant capitalisé.....	8,285 49
Subvention du gouvernement pour l'année 1891-92.....	1,000 00
Déficit du revenu sur la dépense.....	1,666 08

Total.....

29,660 09

**Dépenses :—**

Montant des pensions payées en 1891-92.....	29,250 40	
Versements remis et payés sur le revenu.....	43 44	
Dépenses ordinaires.....	366 25	29,660 09
<hr/>		
Balances accumulées de 1886 à 1891.....	25,513 56	
A déduire le déficit de l'année 1891-92.....	1,666 08	
Balance en dépôt au Trésor Provincial.....		23,847 48
<hr/>		

**REVENU CAPITALISÉ, S. R. P. Q., ART. 2261.**

1891—Juin 30—Revenu accumulé depuis 1880.....		169,483 71
Revenu de l'année 1891-92.....		
Retenues appartenant au capital.....	31 45	
Retenues faites sur les pensions.....	2,847 95	
Total.....	2,879 40	
A déduire, montant remis sur capital.....	151 81	2,727 59
<hr/>		
1892—Juin 30—Montant capitalisé à cette date.....		172,211 30
<hr/>		

Nombre et montant des pensions payées en 1891-92.		
Pensionnaires âgés de 56 ans et au-dessus 102, ont reçu.....	18,413 06	
“ “ 55 “ et au-dessous 241 “.....	10,837 34	
Totaux..... 343 “.....		29,250 40

Nombre d'hommes qui ont reçu une pension 72 “.....	16,608 06	
“ de femmes “ “ “ 257 “.....	11,176 70	
“ de veuves “ “ “ 14 “.....	1,465 64	
343		29,250 40

Pensions payées pour la 1ère fois en 1890-91, hommes 5 ont reçu.....	1,049 70	
“ “ “ “ “ femmes 46 “.....	1,035 40	
51		2,085 10

**DISTRIBUTION SOLENNELLE  
DES PRIX**

A

*L'Ecole Modèle Jacques - Cartier*

LE 22 JUIN 1892

IIIème DIVISION.

Vème Degré.

*Lecture française* : 1er prix, Ovide Renaud ; 2e do, Joseph Larchevêque ; 1er accessit, Henri Enos ; 2e do, Arthur Bouthillette ; 3e do, Ernest Enos.

*Lecture anglaise* : 1er prix, Ovide Renaud ; 2e prix, Henri Enos ; 1er accessit, Ernest Enos ; 2o do Albert Boucher ; 3e do, Jos. Larchevêque.

*Vocabulaire anglais* : 1er prix, Ovide Renaud ; 2e do, Arthur Bouthillette ;

1er accessit, Ernest Enos ; 2e do, Albert Boucher ; 3e do, Henri Enos.

*Calcul mental* : 1er prix, *ex-æquo*, Ovide Renaud, Henri Enos ; 2e do, Antonio Marion ; 1er accessit, Joseph Larchevêque ; 2e do, Ernest Enos ; 3e do, Albert Boucher.

*Histoire sainte* : 1er prix, Ovide Renaud ; 2e do, Henri Enos ; 1er accessit, Antonio Marion ; 2e do, Joseph Larchevêque ; 3e do, Ernest Enos.

*Ecriture* : 1er prix, Joseph Larchevêque ; 2e do, Ernest Lapointe ; 1er accessit, Ovide Renaud ; 2e do, Henri Enos ; 3e do, Alfred Massé.

*Bienséance* : 1er prix, Antonio Marion ; 2e do, Alfred Massé ; 1er accessit, Joseph Larchevêque ; 2e do, Ubalde Brousseau ; 3e do, Arthur Bouthillette.

*Catechisme* : 1er prix, Antonio Marion ; 2e do, Henri Enos ; 1er accessit,

Ovide Renaud ; 2e do, Alfred Massé ; 3e do, Ernest Enos.

*Leçons de choses* : 1er prix, Ovide Renaud ; 2e do, Joseph Larchevêque ; 1er accessit, Henri Enos ; 2e do, Antonio Marion ; 3e do, Ubalde Brousseau.

#### IVème Degré.

*Lecture française* : 1er prix, Rosario Bergeron ; 2e do, Anastase Renaud ; 1er accessit, Noël Longtin ; 2e do, Alphonse Pailleur ; 3e do, Joseph Jasmin.

*Lecture anglaise* : 1er Rosario Bergeron ; 2e do, Anastase Renaud ; 1er accessit, Noël Longtin ; 2e do, Alphonse Pailleur ; 3e do, Siméon Gosselin.

*Vocabulaire anglais* : 1er prix, Rosario Bergeron ; 2e do, Anastase Renaud ; 1er accessit, Alphonse Pailleur ; 3e do, Noël Longtin.

*Arithmétique* : 1er prix, Henri Robinet ; 2e do, Rosario Bergeron ; 1er accessit, Zotique Brunet ; 2e do, Alphonse Pailleur ; 3e do, Elie Pepin.

*Calcul mental* : Noël Longtin ; 2o do, Anastase Renaud ; 1er accessit, Alphonse Pailleur ; 2e do, Rosario Bergeron ; 3e do, Siméon Gosselin.

*Géographie* : 1er prix, Rosario Bergeron ; 2e do, Anastase Renaud ; 1er accessit, Alphonse Pailleur ; 2e do, Ernest Paré ; 3e do, Siméon Gosselin.

*Histoire sainte* : 1er prix, Anastase Renaud ; 2e do, Henri Robinet ; 1er accessit, Rosario Bergeron ; 2e do, Jos. Jasmin ; 3e do, Alphonse Pailleur.

*Ecriture* : 1er prix, Henri Robinet ; 2e do Anastase Renaud ; 1er accessit, Rosario Bergeron ; 2e do, Noël Longtin ; 3e do, Joseph Jasmin.

*Catéchisme* : 1er prix, Alphonse Pailleur ; 2e do, Henri Robinet ; 1er accessit, Zotique Brunet ; 2e do, Siméon Gosselin ; 3e do, Joseph Jasmin.

*Leçons de choses* : 1er prix, Noël Longtin ; 2e do, Anastase Renaud ; 1er accessit, Rosario Bergeron ; 2e do, Henri Robinet ; 3e do, Alphonse Pailleur.

*Bienseance* : 1er prix, Anastase Renaud ; 2e do, Ubalde Brousseau ; 1er accessit, Henri Robinet ; 2e do Joseph Jasmin ; 3e do, Siméon Gosselin.

#### IIIème Degré

*Lecture française* : 1er prix, Avila Boucher ; 2e do, Noël Gervais ; 1er accessit, Arthur Morin ; 2e do, Charles Maisonneuve ; 3e do, Arthur Boucher.

*Lecture anglaise* : 1er prix, Avila Boucher ; 2e do, Arthur Morin ; 1er accessit, Noël Gervais ; 2e do, Arthur Boucher ; 3e do, Charles Maisonneuve.

*Vocabulaire anglais* : 1er prix, Charles Maisonneuve ; 2e do, Avila Boucher ; 1er accessit, Noël Gervais ; 2e do, Arthur Morin ; 3e do, Raoul Marion.

*Arithmétique* : Noël Gervais ; 2e do, Avila Boucher ; 1er accessit, Charles Maisonneuve ; 2e do, Arthur Morin ; 3e do, Camille Barbe.

*Calcul mental* : 1er prix, Noël Gervais ; 2e do, Arthur Morin ; 1er accessit, Avila Boucher ; 2e do, Arthur Boucher ; 3e do, Camille Barbe.

*Géographie* : 1er prix, Noël Gervais ; 2e do, Charles Maisonneuve ; 1er accessit, Arthur Morin ; 2e do, Avila Boucher ; 3e do, Arthur Boucher.

*Histoire sainte* : 1er prix, Noël Gervais ; 2e do Charles Maisonneuve ; 1er accessit, Avila Boucher ; 2e do, Arthur Boucher ; 3e do, Arthur Morin.

*Ecriture* : 1er prix, Noël Gervais ; 2e do, Arthur Morin ; 1er accessit, Charles Maisonneuve ; 2e do, Avila Boucher ; 3e do, Arthur Boucher.

*Catéchisme* : 1er prix, Avila Boucher ; 2e do, Noël Gervais ; 1er accessit, Arthur Morin ; 2e do, Raoul Marion ; 3e do, Noël Longtin.

*Leçons de choses* : 1er prix, Henri Râteau ; 2e do, Avila Boucher ; 1er accessit, Charles Maisonneuve ; 2e do, Noël Gervais ; 3e do, Arthur Morin.

*Bienseance* : 1er prix, Noël Gervais ; 2e do, Raoul Marion ; 1er accessit, Camille Barbe ; 2e do, Charles Maisonneuve ; 3e do, Avila Boucher.

#### IIème Degré.

*Lecture française* : prix, Delphis Chabot ; 1er accessit, Rosario Marion ; 2e do, Amédée Charbonneau.

*Lecture anglaise* : prix, Amédée Charbonneau ; 1er accessit, Rosario Marion ; 2e do, Delphis Chabot.

*Grammaire française* : prix, Rosario Marion ; 1er accessit, Amédée Charbonneau ; 2e do, Delphis Chabot.

*Vocabulaire anglais* : prix, Rosario Marion ; 1er accessit, Amédée Charbonneau ; 2e do, Delphis Chabot.

*Arithmétique* : prix, Rosario Marion ; 1er accessit, Amédée Charbonneau ; 2e do, Roméo Desormiers.

*Calcul mental* : prix, Amédée Charbonneau ; 1er accessit, Rosario Marion ; 2e do, Delphis Chabot.

*Géographie* : prix, Rosario Marion ; 1er accessit, Amédée Charbonneau ; 2e do, Delphis Chabot.

*Histoire sainte* : prix, Amédée Charbonneau ; 1er accessit, Rosario Marion ; 2e do, Alfred Hébert.

*Écriture* : prix, Rosario Marion ; 1er accessit, Alfred Hébert ; 2e do, Amédée Charbonneau.

*Dessin* : prix, Alfred Hébert ; 1er accessit, Roméo Desormiers ; 2e do, Rosario Marion.

*Catéchisme* : prix, Amédée Charbonneau ; 1er accessit, Roméo Desormiers, 2e do, Alfred Hébert.

*Bienséance* : prix, Rosario Marion, Amédée Charbonneau, Delphis Chabot.

*1er Degré.*

*Lecture française* : 1er prix, Adrien Gauthier ; 2e do, Didace Bélanger ; 1er accessit, Joseph Dupuis ; 2e do, Amédée Barbe ; 3e do, Hector Desaulniers.

*Lecture anglaise* : 1er prix, *ex-æquo*, Jacques Lévêque ; Guillaume Lévêque ; 2e do, Adrien Gauthier ; 1er accessit, Amédée Barbe ; 2e do, Didace Bélanger ; 3e do, Hector Deslauriers.

*Grammaire française* : 1er prix, Hector Deslauriers ; 2e do, Joseph Dupuis ; 1er accessit, Didace Bélanger ; 2e do, Amédée Barbe ; 3e do, Avila Lécuyer.

*Thèmes anglais* : 1er prix, Guillaume Lévêque ; 2e do, Joseph Dupuis ; 1er accessit, Jacques Lévêque ; 2e do, Amédée Barbe ; 3e do, Adrien Gauthier.

*Arithmétique* : 1er prix, Joseph Dupuis ; 2e do, Amédée Barbe ; 1er accessit, Jacques Lévêque ; 2e do Hector Deslauriers ; 3e do, Didace Bélanger.

*Calcul mental* : 1er prix, Avila Lécuyer ; 2e do, *ex-æquo*, Didace Bélanger,

Amédée Barbe ; 1er accessit, Joseph Dupuis ; 2e do, Adrien Gauthier ; 3e do, Jacques Lévêque.

*Géographie* : 1er prix, Adrien Gauthier ; 2e do, Joseph Dupuis ; 1er accessit, Hector Deslauriers ; 2e do, Didace Bélanger ; 3e do, Amédée Barbe.

*Histoire sainte* : 1er prix, Adrien Gauthier ; 2e do, *ex-æquo*, Amédée Barbe, Didace Bélanger ; 1er accessit, Joseph Dupuis ; 2e do, Edouard Vigeant ; 3e do, Hector Deslauriers.

*Écriture* : Avila Lécuyer ; 2e do, Joseph Dupuis ; 1er accessit, Hector Deslauriers ; 2e do, Didace Bélanger ; 3e do, François Croteau.

*Dessin* : 1er prix, Joseph Dupuis ; 2e do, Adrien Gauthier ; 1er accessit, Jacques Lévêque ; 2e do, Guillaume Lévêque ; 3e do, Avila Lécuyer.

*Catéchisme* : 1er prix, Joseph Dupuis ; 2e do, Edouard Vigeant ; 1er accessit, 2e do, Didace Bélanger ; 2e do, Amédée Barbe ; 3e do, Guillaume Lévêque.

*Aiensévnce* : 1er prix, François Croteau ; 2e do Amédée Barbe ; 1er accessit, Jacques Lévêque ; 2e do, Guillaume Lévêque ; 3e Avila Lécuyer.

IIIème DIVISION.

*VI Degré.*

*Lecture française* : 1er prix, Eric Forget ; 2e do, Henri Renaud ; 1er accessit, Alfred Marceau ; 2e do, Henri Jasmin ; 3e do, Eudore Godin.

*Lecture anglaise* : 1er prix, Henri Renaud ; 2e do, René Desgeorges ; 1er accessit, Eric Forget ; 2e do, Alfred Marceau ; 3e do, Aldéric Lapierre.

*Grammaire française* : 1er prix, Alfred Marceau ; 2e do, Eudore Godin ; 1er accessit, Henri Renaud ; 2e do, Wilfrid Bergevin ; 3e do, Henri Jasmin.

*Thème anglais* : 1er prix, Alfred Marceau ; 2e do, Henri Renaud ; 1er accessit, Henri Jasmin ; 2e do, Aldéric Lapierre ; 3e do, Eudore Godin.

*Arithmétique* : 1er prix, Alfred Marceau ; 2e do, Henri Renaud ; 1er accessit, Hormisdas Lapierre ; 2e do, Eudore Godin ; 3e do, Aldéric Lapierre.

*Calcul mental* : 1er prix, Henri Renaud ; 2e do, Alfred Marceau ; 1er ac-

cessit, Eudore Godin ; 2<sup>e</sup> do, Henri Jasmin ; 3<sup>e</sup> do, Wilfrid Bergevin.

*Géographie* : 1<sup>er</sup> prix, Eudore Godin ; 2<sup>e</sup> do, Alfred Marceau ; 1<sup>er</sup> accessit, Aldéric Lapierre ; 2<sup>e</sup> do, Wilfrid Bergevin ; 3<sup>e</sup> do, Henri Renaud.

*Histoire sainte* : 1<sup>er</sup> prix, Eudore Godin ; 2<sup>e</sup> do, Alfred Marceau, 1<sup>er</sup> accessit, Wilfrid Bergevin ; 2<sup>e</sup> do, Hormisdas Lapierre ; 3<sup>e</sup> do, Henri Renaud.

*Écriture* : 1<sup>er</sup> prix, Henri Jasmin ; 2<sup>e</sup> do, *ex-æquo*, Eudore Godin, Wilfrid Bergevin ; 1<sup>er</sup> accessit, Alfred Marceau ; 2<sup>e</sup> do, Eric Eorget, 3<sup>e</sup> do, René Desgeorges ;

*Dessin* : 1<sup>er</sup> prix, Wilfrid Bergevin ; 2<sup>e</sup> do, René Desgeorges ; 1<sup>er</sup> accessit, Alfred Marceau ; 2<sup>e</sup> do, Henri Jasmin ; 3<sup>e</sup> do, Henri Renaud.

*Catéchisme* : 1<sup>er</sup> prix, Alfred Marceau ; 2<sup>e</sup> do, Aldéric Lapierre ; 1<sup>er</sup> accessit, Eudore Godin ; 2<sup>e</sup> do, Eric Forget ; 3<sup>e</sup> do, Henri Jasmin.

*Bienséance* : 1<sup>er</sup> prix, René Desgeorges ; 2<sup>e</sup> do, Henri Renaud ; 1<sup>er</sup> accessit, Alfred Marceau ; 2<sup>e</sup> do, Aldéric Lapierre ; 3<sup>e</sup> do, Hormisdas Lapierre.

#### IV<sup>ème</sup> Degré.

*Lecture française* : 1<sup>er</sup> prix, Albert Demers ; 2<sup>e</sup> do, Anatole Major ; 1<sup>er</sup> accessit, Eugène Godin ; 2<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger ; 3<sup>e</sup> do, Louis Fontaine.

*Lecture anglaise* : 1<sup>er</sup> prix, Jules Tremblay ; 2<sup>e</sup> do, Albert Demers ; 1<sup>er</sup> accessit, Anatole Major ; 2<sup>e</sup> do, Eugène Godin ; 3<sup>e</sup> do, Hubert Gauthier.

*Grammaire française* : 1<sup>er</sup> prix, Jules Tremblay ; 2<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger ; 1<sup>er</sup> accessit, Anatole Major ; 2<sup>e</sup> do, Albert Demers ; 3<sup>e</sup> do, Eugène Godin.

*Thèmes anglais* : 1<sup>er</sup> prix, Jules Tremblay ; 2<sup>e</sup> do, Albert Demers ; 1<sup>er</sup> accessit, Hubert Gauthier ; 2<sup>e</sup> do, Louis Fontaine ; 3<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger.

*Arithmétique* : 1<sup>er</sup> prix, Albert Demers ; 2<sup>e</sup> do, *ex-æquo*, Jules Tremblay, Eugène Godin ; 1<sup>er</sup> accessit, Anatole Major ; 2<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger ; 3<sup>e</sup> do, Louis Fontaine.

*Calcul mental* : 1<sup>er</sup> prix, Arthur Bélanger ; 2<sup>e</sup> do, Anatole Major ; 1<sup>er</sup> accessit, Jules Tremblay ; 2<sup>e</sup> do, Eugène Godin ; 3<sup>e</sup> do, Albert Demers.

*Géographie* : 1<sup>er</sup> prix, Jules Tremblay ;

2<sup>e</sup> do, Louis Fontaine ; 1<sup>er</sup> accessit, Arthur Bélanger ; 2<sup>e</sup> do, Anatole Major ; 3<sup>e</sup> do, Eugène Godin.

*Histoire du Canada* : 1<sup>er</sup> prix, Eugène Godin ; 2<sup>e</sup> do, Jules Tremblay ; 1<sup>er</sup> accessit, Albert Demers ; 2<sup>e</sup> do, Louis Fontaine ; 3<sup>e</sup> do, Anatole Major.

*Écriture* : 1<sup>er</sup> prix, Albert Demers ; 2<sup>e</sup> do, Anatole Major ; 1<sup>er</sup> accessit, Eugène Godin ; 2<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger ; 3<sup>e</sup> do, Louis Fontaine.

*Dessin* : 1<sup>er</sup> prix, *ex-æquo*, Albert Demers, Eugène Godin ; 2<sup>e</sup> do, *ex-æquo*, Anatole Major, Joseph Dupil ; 1<sup>er</sup> accessit, Louis Fontaine ; 2<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger ; 3<sup>e</sup> do, Jules Tremblay.

*Catéchisme* : 1<sup>er</sup> prix, Eugène Godin ; 2<sup>e</sup> do, Arthur Bélanger ; 1<sup>er</sup> accessit, Hubert Gauthier ; 2<sup>e</sup> do, Anatole Major ; 3<sup>e</sup> do, Louis Fontaine.

*Bienséance* : 1<sup>er</sup> prix, Louis Fontaine ; 2<sup>e</sup> do, Joseph Dupil ; 1<sup>er</sup> accessit, Arthur Bélanger ; 2<sup>e</sup> do, Jules Tremblay ; Albert Demers.

#### CLASSES RÉUNIES.

##### 1<sup>ère</sup> Division

*Musique vocale* : 1<sup>er</sup> prix, Albert Demers ; 2<sup>e</sup> do, Jules Tremblay ; 3<sup>e</sup> do, Eugène Godin ; 1<sup>er</sup> accessit, Eudore Godin ; 2<sup>e</sup> do, Alfred Marceau ; 3<sup>e</sup> do, Anatole Major ; 4<sup>e</sup> do, Joseph Dupil.

##### II<sup>ème</sup> Division.

*Musique vocale* : prix, Edouard Vigeant ; 1<sup>er</sup> accessit, Rosario Bergeron ; 2<sup>e</sup> do, Anastase Renaud.

##### III<sup>ème</sup> Division

*Musique vocale* : 1<sup>er</sup> prix, Ovide Renaud ; 2<sup>e</sup> do, Antonio Marion ; 1<sup>er</sup> accessit, Avila Boucher ; 2<sup>e</sup> do, Siméon Gosselin ; 3<sup>e</sup> do, Arthur Boucher.

Cent deuxième réunion des Instituteurs de la circonscription de l'école normale  
Laval, tenue le 28 mai 1892.

Présents : M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'école normale ; M. l'abbé A. Caron, assistant-principal ; M. J. Ahern, président de l'association ; M. T. Beau lieu, inspecteur d'écoles ; MM. F. X.

Toussaint, N. Lacasse, J. Létourneau, C. Lefèvre, D. Frève, B. Pelletier, J. Cloutier, F. H. Pagé, P. Provençal, Z. Bergeron, A. Guay, Z. Aubé, J. A. Chabot, L. O. Pagé, E. Marié, J. Donaldson, L. Bergeron, P. Déchénes, A. Thériau, J. Cayouette, C. J. Magnan; MM. les abbés Paradis et Thibaudeau, ecclésiastiques, et les élèves-maîtres de l'école normale.

LES ECOLES DU SOIR.

Après la lecture du procès-verbal, M. AHERN dit qu'il désire corriger une erreur qui s'est glissée dans le projet de M. Lacasse concernant les écoles du soir, lequel projet a été lu et approuvé à la réunion du mois de janvier dernier. Dans cette étude, il est dit "que les grandes villes ont profité à peu près seules du subside accordé aux écoles du soir," cette assertion n'est pas exacte, quant à ce qui regarde la région de Québec qui s'étend depuis Trois-Rivières, inclusivement, jusqu'au Golfe. L'année dernière, \$10,000 ont été accordées à cette partie de la province, et sur cette somme \$3,000 ont été dépensées à Québec, et la balance, plus de \$6,000, a été employée au soutien des écoles du soir dans les campagnes qui ont voulu en profiter. L'hiver dernier, la ville de Québec a profité de 11 écoles d'adultes, Trois-Rivières 1 et les campagnes 38.

M. LACASSE répond que son plan des écoles du soir est provincial et qu'il n'a pas voulu désigner plus la région de Québec que celle de Montréal; il soutient que sur les \$50,000 votées pour les écoles du soir, ce sont les villes qui ont eu la part du lion.

M. AHERN: Ça ne change rien aux remarques que je viens de faire relativement à Québec.

ÉLECTIONS DES OFFICIERS.

M. J. LETOURNEAU propose, secondé par M. F. H. PAGÉ; "Que les officiers en charge soient continués dans leurs fonctions."—Adopté.

La composition du bureau est comme suit:

- MM. J. Ahern, président.
- Z. Dubeau, vice-président.
- J. Létourneau, trésorier.
- C. J. Magnan, secrétaire.

Le comité de régie ne subit aucun changement. Les membres dont les noms suivent en forment partie: MM. B. Pelletier, F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, C. A. Lefèvre, D. Frève, J. A. Chabot, O. Pagé.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Dubeau qui n'a pu se rendre à la conférence.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

M. LACASSE, inscrit sur l'ordre du jour pour traiter ce sujet, demande que le débat soit remis à la prochaine conférence. La maladie dont il a souffert depuis plusieurs semaines ne lui a pas permis d'accomplir sa promesse. — Adopté.

M. MAGNAN soumet les premières pages d'un travail de l'abbé Ed. Lasfargues, supérieur de la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul de Québec, intitulé: *Explication littérale et sommaire du catéchisme de Québec, livre du maître*, et fait remarquer à l'association combien le besoin d'un tel livre se fait sentir dans nos écoles. Il donne ensuite lecture d'une lettre que M. l'abbé Lasfargues adressa à Son Eminence le Cardinal Taschereau, il y a quelque temps. Elle fait très bien connaître le but que le dévoué religieux désire atteindre:

Québec, 23 septembre, 1889.

A Son Eminence le Cardinal Taschereau,  
Archevêque de Québec.

Eminence,

Depuis cinq ans que je suis à Québec où j'enseigne tous les jours le catéchisme à des enfants différents d'âge, de condition et d'instruction, j'ai remarqué, et bien d'autres avant moi, que, quelle que soit la perfection de la rédaction d'un catéchisme, il contient toujours une foule de mots dont les enfants ne comprennent pas le sens, parce que ces mots ne sont pas employés, ou ne le sont que rarement dans le langage usuel, de là grande difficulté dans l'étude et l'intelligence du texte; j'ai été amené par cette observation à me demander s'il ne serait pas utile de faire pour le catéchisme ce que l'on fait pour les autres branches de l'enseignement: un *livre du maître* qui pourrait servir de guide aux personnes chargées de faire apprendre le catéchisme aux enfants, pour leur donner en même temps que la leçon à apprendre une explication littérale et sommaire des mots qu'ils ne comprennent pas. Ce serait leur rendre l'étude du catéchisme plus facile et plus profitable.

Dans cette pensée, j'ai résolu de mettre par écrit à la suite de chaque réponse du caté-

chisme les explications littérales et sommaires que j'ai été amené à donner chaque jour aux enfants en constatant leur ignorance. Je viens de terminer les cinq premiers chapitres; en toute simplicité, Eminence, je vous soumetts ce commencement de mon petit travail. Si vous le jugez pratique et utile à d'autres, je le continuerai et, avec votre approbation, je prendrai les moyens de le livrer à l'impression.

Ai-je besoin d'ajouter, Eminence, que je recevrai avec la plus vive reconnaissance vos observations et vos conseils et que je ferai subir au travail toutes les retouches que vous jugerez utiles ou convenables? De plus, comme je n'ai aucun désir personnel de livrer mes notes à la publicité, si vous les pensiez peu capables de rendre quelques services, je les laisserai volontiers dans l'obscurité qui leur convient.

Veuillez agréer l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être  
de Votre Eminence,  
le très humble et obéissant serviteur,

E. LASFARGUES, Ptre.

L'idée de M. l'abbé Lasfargues a été accueillie avec une profonde satisfaction par MM. les instituteurs. Tout le monde s'est accordé à dire que le livre dont il vient d'être fait mention rendrait d'immenses services et au maître et à l'élève.

#### LA DISCIPLINE

M. O. PAGÉ, instituteur à Charlesbourg et ancien élève de l'école normale, a traité ce sujet avec beaucoup de talent. Il a très bien débuté et tout le monde a applaudi à son succès. M. Pagé avait divisé son travail en trois points: 1o la discipline maintiendra l'ordre; 2o elle préviendra le mal; 3o elle le réprimera. Voici quelques-uns des moyens indiqués par le conférencier: Tenir les élèves constamment occupés à des travaux convenables à leur âge; créer l'émulation parmi eux; savoir prévenir les fautes. M. Pagé s'éleva contre les punitions corporelles qui ne servent qu'à avilir l'enfance au lieu de l'ennoblir. Il est aussi d'avis que "c'est souvent la négligence du maître qui rend l'écolier punissable." Le confrère ne s'est pas borné à faire de la théorie, il a indiqué un très grand nombre de moyens pratiques.

M. le PRÉSIDENT félicita M. Pagé et dit combien il était heureux de voir un jeune instituteur donner l'exemple du travail à plus d'un membre de la famille enseignante.

M. LACASSE désire ajouter un mot aux remarques de M. Pagé: un moyen qui m'a toujours très bien réussi dans mes classes, dit-il, c'est d'avoir su parler d'un ton de voix modéré. Si vous parlez très haut, en classe, les élèves augmentent le bruit. Si le maître veut avoir le calme, qu'il donne le premier l'exemple de la modération. Il ne faut pas non plus frapper son pupitre avec une règle ou une baguette, faire éclater sa voix, etc., tous ces moyens bruyants engendrent le désordre.

M. LEFÈVRE fait part de deux moyens qui lui ont toujours bien réussi. 1o Au commencement de l'année, inspirer une crainte salutaire aux élèves par une sévérité juste et inflexible. 2o Différer les punitions: de cette façon vous aurez le temps de réfléchir et de laisser réfléchir le coupable.

#### INSTITUTEURS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PORTEURS D'UN DIPLOME POUR ÉCOLE MODÈLE.

M. MAGNAN demande à M. Lacasse s'il voudrait bien changer la phrase qui se trouve dans son projet sur les écoles du soir: "Mais que le gouvernement vote tous les ans un subside quelconque pour les écoles du soir dans la province de Québec, pour être distribué en primes de \$100 chacune à tout instituteur d'école modèle, de la ville ou de la campagne, dont le salaire serait d'au moins \$300, payé par une Commission scolaire, à part le logement et le chauffage, etc., et mettre à la place: "Mais que le gouvernement vote tous les ans un subside quelconque pour les écoles du soir dans la province de Québec, pour être distribué en primes de \$100 chacune à tout instituteur porteur d'un diplôme d'école modèle de la ville ou de la campagne, tenant une école sous l'autorité de la Commission scolaire, dont le salaire serait d'au moins \$300, à part le logement et le chauffage." — Adopté.

M. MAGNAN dit que c'est à la demande de quelques instituteurs d'écoles élémentaires, mais porteurs d'un diplôme d'école modèle, qu'il propose l'amendement ci-dessus. Plusieurs sont en possession d'un diplôme d'école modèle, et ne peu-

vent trouver une école de cette catégorie, ils sont obligés d'accepter une école élémentaire. Il ne serait donc pas juste de mettre ces messieurs sur un pied d'infériorité.

LE DESSIN

M. l'inspecteur BEAULIEU aurait voulu provoquer une discussion à propos du dessin, mais l'heure est un peu avancée. Il se contente de poser la question suivante :

"Comment généraliser l'enseignement du dessin?" Dans son district d'inspection, sur 220 écoles, il n'y en a que 30 où on enseigne cette branche d'une manière sérieuse.

M. LEFÈVRE trouve cette statistique fort belle pour notre province. Vous devez être très content, M. l'inspecteur, dit-il, si dans votre district il se trouve 30 écoles qui obtiennent des succès sérieux dans l'enseignement du dessin. C'est un résultat étonnant, si l'on considère que le grand nombre des titulaires de nos écoles connaissent bien peu cette matière. Il ajoute : "On se fait illusion sur l'enseignement du dessin. On courtise la lettre des programmes officiels, voilà tout."

M. LACASSE et tous les membres de la conférence sont d'avis que le gouvernement devrait payer des professeurs de dessin compétents qui donneraient des leçons aux instituteurs et aux institutrices, alternativement, durant les vacances d'été, afin de les mettre en état d'enseigner cette branche importante. On ne saurait enseigner ce que l'on ne connaît pas. Bien entendu, les frais de voyage et de pension que nécessitent le déplacement des titulaires leur seraient remboursés par le gouvernement.

ON DEVRAIT PAYER LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES MENSUELLEMENT.

M. le SECRÉTAIRE communique à l'Association une lettre de M. L. G. Robillard, membre de l'Association des instituteurs de Montréal. Dans cette lettre M. Robillard prie M. Magnan de faire approuver par l'Association de Québec le plan de requête qui suit : (\*)

(\*) Nous publions plus loin cette requête.

Ce plan de requête est approuvé à l'unanimité. Plusieurs membres de la réunion se plaignent du mode de paiement actuel et trouvent que l'instituteur et l'institutrice méritent aussi bien que l'employé civil et le commis d'être payés à la fin de chaque mois.

Il est alors proposé par M. D. FRÈVE, secondé par M. CLOUTIER : "Qu'une requête semblable à celle qui vient d'être lue soit adressée par l'Association de Québec au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique." — Adopté.

SUJETS DE DISCUSSION

A la prochaine séance on discutera les sujets suivants : *L'instruction religieuse*, M. LACASSE.

*l'enseignement de l'anglais*, M. AHERN.

Et la séance est ajournée au dernier samedi de janvier prochain.

C. J. MAGNAN,  
Secrétaire.

---

Quatre-vingt-quinzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 27 mai 1892.

---

Étaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier ; M. H. Desrochers, P're ; MM. Lalonde et Geoffrion, Eccl. ; M. B. Lippen, inspecteur ; M. U. E. Archambault, surintendant local ; MM. J. O. Cassegrain, A. D. Lacroix, F. X. P. Demers, L. A. Primeau, G. Famelart, N. Desrochers, W. H. Tétrault, E. Ducharme, T. M. Reynolds, J. E. Leroy, L. J. R. de Bellefeuille, H. Bergeron, L. G. Robillard, G. E. Pagé, M. Lanctôt, J. C. St-Amour, J. M. Perrault, D. Chouinard, E. C. Thibault, E. A. Desroches, Z. Baulne, J. S. Teasdale, L. Doré, F. Létourneur, C. Leblanc, N. Belisle, L. T. Allaire, I. Nadon, A. P. Gélinas, N. Latrémouille, N. Barthélemy, H. O. Hogan, P. J. Leitch, J. A. Corcoran, N. Nolin, A. Chatigny, Nap. Brisebois et les élèves-maitres de l'École Normale Jacques-Cartier.

Vu l'absence du président et du vice-

président, M. L. A. Primeau est appelé à ouvrir la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Sur proposition de M. Perrault, appuyé par M. Robillard, M. H. Bergeron est élu trésorier *pro-tempore*. Ce dernier perçoit immédiatement la contribution des membres.

#### ELECTION DES OFFICIERS

Il est proposé par M. Famelart appuyé par M. Tétrault que MM. Perrault et Robillard soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président.....	M. W. H. Tétrault ;
Vice-Président.....	G. Famelart ;
Secrétaire.....	Nap. Brisebois ;
Trésorier.....	H. Bergeron ;
Bibliothécaire.....	J. O. Cassegrain.

M. Robillard propose, appuyé par M. Tétrault, que MM. Lacroix, Reynolds, Châtigny, Primeau, Letonturier, Ducharme, Cassegrain, Lablanc et le moteur soient élus conseillers.

Adopté.

Les élections étant closes, M. Tétrault occupe le fauteuil présidentiel.

Il est alors proposé par M. Demers, secondé par M. Lacroix, que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge.

Adopté.

Le Conseil d'administration fait rapport à l'assemblée qu'il a décidé de maintenir l'avis de motion donné par M. Famelart, lors de la dernière conférence, lequel a trait à la constitution ainsi qu'aux règlements de cette Association.

Le rapport du Conseil d'administration est accepté.

M. Famelart donne aussitôt lecture d'une série d'amendements élaborés en comité, et propose, appuyé par M. Robillard, que ces amendements à la constitution, ainsi qu'aux règlements de l'Association, soient adoptés sans discussion, et cela pour deux raisons : 1o. afin de ménager du temps pour le reste de la besogne à faire; 2o. ces amendements parlent suffisamment par eux-mêmes.

M. Primeau, secondé par M. Leroy, propose en amendement que ces amendements soient au contraire soumis les uns après les autres à la libre discussion de l'assemblée.

Adopté sur division.

Après une longue discussion et à cause surtout de la divergence d'opinions sur quelques-uns des amendements en question, l'assemblée renvoie tout le travail devant le nouveau Conseil d'administration qui devra faire rapport à ce sujet pour la prochaine conférence.

Sur proposition de M. A. D. Lacroix, appuyé par M. F. X. P. Demers, il est résolu que les membres de cette Association désirent exprimer à M. Emard, ancien instituteur, leur vif plaisir à l'occasion de l'élévation de son fils, M. le chanoine Emard, à la haute dignité d'évêque de Valleyfield.

Le père de Mgr Emard est un des instituteurs les plus méritants de la province, l'un des membres les plus assidus de l'Association et l'un de ses plus dignes présidents : c'est à ces différents titres que les anciens confrères de M. Emard lui offrent leurs cordiales félicitations, en le priant de les faire agréer à Mme Emard et à tous les membres de sa nombreuse et respectable famille.

Sur proposition de M. T. Reynolds, appuyé par M. A. P. Gélinas, il est résolu que copie de cette résolution soit adressée à M. Emard et transmise à la presse avec prière de la publier.

Le comité formé de MM. Famelart, Robillard et Nadon fait rapport et M. Robillard au nom de ce comité donne lecture de la requête suivante :

#### AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier expose respectueusement que :

Attendu que l'article 2040 des S. R. P. Q. ou l'article 241 du *Code scolaire*, par M. Paul de Cazes, n'oblige les commissaires d'écoles à payer les instituteurs qu'à chaque semestre ;

Attendu qu'une loi qui obligerait les commissaires ou les syndics d'écoles à payer mensuellement leurs instituteurs et institutrices,—ainsi que la chose se pratique dans les grandes villes de Montréal et de Québec,—à la satisfaction de tout le monde—améliorerait beaucoup la position de ces fonctionnaires.

res, qui sont en général si peu rétribués et souvent mal payés à cause des retards qu'ils éprouvent avant de pouvoir toucher leur dû et des conséquences fâcheuses pour eux qui s'en suivent ;

Attendu que pour ces raisons et pour d'autres qu'il serait peut-être, trop long d'énumérer dans cette requête ;

Les soussignés espèrent que le Conseil de l'Instruction publique voudra bien user de son influence auprès du gouvernement pour faire remplacer l'article 2040-des S. P. R. Q. par le suivant :

“ Le Secrétaire-Trésorier des commissaires ou des syndics d'écoles doit percevoir des contribuables de la municipalité scolaire une somme suffisante pour acquitter le traitement des instituteurs et des institutrices qu'il doit payer régulièrement le dernier samedi de chaque mois, ce dont il doit faire mention dans son rapport semestriel au département de l'Instruction publique. ”

Et les soussignés ne cesseront de prier.

M. Lippens partage les idées exprimées dans la requête, et promet, pour sa part, de faire allusion à cette question dans son prochain rapport.

L'assemblée adopte la requête qui devra être transmise au Conseil de l'Instruction publique le plus tôt possible.

M. Demers propose, appuyé par M. Primeau, qu'un vote de félicitations soit offert à M. U. E. Archambault à l'occasion du 59<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance qui arrive aujourd'hui même, et qu'il veuille bien aussi accepter, ainsi que pour sa famille, nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur.

Cette proposition est adoptée en même temps qu'elle soulève de nombreux applaudissements.

M. Archambault, touché de cette marque d'estime et de confiance, remercie cordialement l'assemblée des excellents souhaits qu'elle vient de lui faire ainsi qu'à sa famille, et prie MM. les membres de vouloir bien croire que son dévouement pour eux est toujours le même. Votre attachement pour moi, et la confiance que vous me témoignez, dit-il, me font plaisir, avec cela, MM., je supporterai plus facilement les quelques contrariétés qui pourront me venir d'ailleurs.

M. Archambault parle ensuite du prochain congrès qui aura lieu au commencement de juillet sous les auspices de la Dominion Educational Association. Et il annonce ensuite que c'est le désir du

Surintendant de l'Instruction publique que les écoles catholiques figurent à l'exposition scolaire qui aura lieu à Montréal pendant le congrès pédagogique. Il prie tous les professeurs de s'y préparer sérieusement. Quoique le temps soit court, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas rester en arrière des autres et je compte sur vous, sur votre bonne volonté pour que nous puissions figurer le mieux possible à cette exposition scolaire.

SUJET DE DISCUSSION

*Réformes à apporter dans l'enseignement primaire pour obvier au SURMENAGE INTELLECTUEL chez les élèves.*

M. Tétrault prend le premier la parole. Il admet l'existence du surmenage intellectuel dans nos écoles, et il l'attribue d'abord à la multitude de connaissances qu'on exige aujourd'hui d'un enfant dont le séjour à l'école tend à devenir, vu les exigences de la vie aujourd'hui, de plus en plus court. D'un autre côté on voit les matières s'ajouter les unes aux autres au programme, et par suite les connaissances qu'un élève doit acquérir, se multiplier presque en raison inverse du peu de temps pendant lequel l'enfant fréquente l'école. A quel résultat peut donc conduire un tel système ? Aurait-on la prétention de croire qu'un semblable système puisse tendre vers la perfection ? Assurément, non.

Aux causes du surmenage intellectuel que M. Chatigny signale dans sa lecture, M. Tétrault en ajoute un quatrième savoir : celle qui résulte de l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais sur un même pied d'égalité.

A propos des programmes, M. Tétrault dit qu'ils sont rédigés complètement en dehors de notre concours. On ne nous consulte jamais sur les réformes à y apporter. Le programme des études tel que nous l'avons aujourd'hui, est si surchargé que, pour le voir en entier, il faudrait pour le moins deux fois plus de temps qu'on n'en saurait disposer.

M. Tétrault est aussi d'opinion que si on ne peut rien contre les programmes, ni les heures de classe, puisque notre compétence semble être nulle en ces ma-

tières, il n'en est pas ainsi des leçons et des devoirs trop longs et trop nombreux.

Là, l'instituteur peut, par une préparation soignée de ses classes, par des explications claires et précises, faciliter de beaucoup le travail de l'élève et lui procurer quelques moments de récréation, de délassément, que tout élève consciencieux de remplir son devoir ne pourrait avoir autrement. Si à cela, on ajoute des devoirs pas trop longs, ni trop au-dessus de la capacité moyenne des élèves, alors ces élèves auront le temps de se rendre compte de ce qu'ils font, et aimeront l'étude et l'école.

En terminant M. Tétrault se déclare en faveur de l'enseignement oral de certaines matières. L'histoire et la géographie, dit-il, se prêtent d'une manière admirable à ce mode d'enseignement.

M. l'abbé Verreau appelé à faire connaître sa pensée, se borne à faire quelques remarques sur la manière d'enseigner.

En France, en Allemagne et aux Etats-Unis, on travaille, dit-il, on étudie, on perfectionne les méthodes d'enseignement. Nous aussi nous devons travailler, étudier et nous appliquer à rendre meilleures nos méthodes. Car nous ne saurions demeurer indifférents au progrès.

Le programme des études primaires ne me paraît pas absolument surchargé. Sans doute, plusieurs matières nouvelles y ont été ajoutées. Cela est dû aux exigences de nos jours. En effet, on exige aujourd'hui de l'élève qui laisse l'école plus de connaissances que l'on n'en exigeait autrefois. Nous sommes à une époque où l'enfant doit savoir beaucoup, et cela à un âge relativement peu avancé.

On a parlé tantôt d'enseigner oralement l'histoire, la géographie, la grammaire etc., Cela est très bien, et je ne conçois pas que l'on doive procéder autrement.

Le tableau de l'emploi du temps doit être aussi rédigé avec soin et prudence, de façon que les matières soient bien proportionnées aux divers degrés du cours, que le tout s'enchaîne parfaitement et que la distribution du temps soit en raison de l'importance des matières.

Il faut aussi se défier de nous-mêmes.

Car nous sommes un peu portés à aller vite et loin. Sachons nous contenter de peu à la fois, et voyons à ce que les élèves comprennent et appliquent bien une règle donnée.

Enfin, travaillons à perfectionner nos méthodes et gardons-nous de croire trop vite au surmenage intellectuel chez les élèves.

M. Famelart succède à M. l'abbé Verreau. Sa lecture est une critique sévère de la lecture de M. Chatigny publiée *in extenso* dans la livraison d'avril dernier du *Journal de l'Instruction publique*, ainsi que des avancés de ceux qui se sont exprimés dans le sens de cette lecture à la dernière conférence.

Il reproche d'abord à M. Chatigny de n'avoir pas traité le sujet qu'il avait à traiter et d'y en avoir substitué un autre de son choix.

Le premier soin d'un conférencier qui doit traiter une question, dit-il, est de s'enquérir parfaitement du sujet à traiter. M. Chatigny m'a paru ignorer ce principe, si banal qu'il soit. Cependant, aujourd'hui moins que jamais, il s'agit d'é luder ce principe.

Le plan d'une lecture pour celui qui pense qu'il y a surmenage, est aujourd'hui tout tracé, et celui qui est consciencieux de traiter la question ne saurait s'en écarter. Les causes dont dépend ce surmenage sont au nombre de trois, dit-on savoir :

1o Un programme surchargé.

Le conférencier nous dira là-dessus les branches à retrancher.

2o Des heures trop longues.

Le conférencier nous mettra sous les yeux un tableau moderne de l'emploi du temps en rapport avec le nouveau programme.

3o Des leçons et des devoirs trop longs et trop nombreux.

Cela aura trait évidemment aux méthodes, et le conférencier devra nous faire connaître les réformes à apporter dans nos méthodes.

Voilà ce que devra être une telle lecture.

Mais, qu'on ne vienne pas me dire que les programmes d'étude ne sont pas de

notre ressort et que nous n'y pouvons rien.

Tout ce qui touche à l'enseignement nous concerne. En venant ici, nous n'avons la prétention que d'exprimer notre façon de penser, et non de faire des lois. Dès lors, c'est un piètre stratagème que celui de se retrancher derrière ce "nous n'y pouvons rien."

"Tout le monde se plaint de l'encombrement des programmes," dit M. Chagny.

Ainsi le conférencier, à notre dernière assemblée, ne semble pas faire grand cas de l'opinion de ceux qui composaient la commission chargée d'étudier la question des programmes, et ignore peut-être à plaisir leur décision, pour la bonne raison qu'elle ne pouvait être utile à plaider sa cause.

Certains, continue M. Famelart, s'y sont mal pris pour étudier la question. On a péremptoirement déclaré que les programmes étaient surchargés. Et quand il leur fut demandé ce qu'il y avait à retrancher, on nous répondit: "Nous n'en savons rien." Surchargé était une déduction à atteindre et non un verdict tout fait à adopter.

Ici, M. Famelart lit le rapport du sous-comité chargé d'étudier la question des programmes, et dont la conclusion est connue de tous.

Il met ensuite en opposition les opinions contradictoires de certains réformateurs touchant l'enseignement du dessin et de l'agriculture.

Il réfute aussi certaines assertions d'une brochure: *l'Hygiène dans nos écoles*, je crois, et montre que la phrase attribuée à Mgr Freppel ne s'applique pas à nos écoles.

M. Famelart dit qu'on a confondu le surmenage physique avec le surmenage intellectuel. Il explique la nature de l'un et de l'autre d'une façon précise, et montre qu'il est aisé cependant, dans certains cas, de les prendre l'un pour l'autre, de les confondre.

Dans l'anxiété où l'on est de donner des leçons et des devoirs courts, il est à craindre, dit-il, qu'on ne tombe dans l'excès contraire à celui qu'on voudrait éviter, en les donnant beaucoup trop courts.

Il montre aussi le cas que l'on doit faire de celui qui s'est permis de critiquer ceux qui donnent à leurs élèves des vers à traduire en prose.

Jusqu'à présent, dit M. Famelart, je me suis servi des arguments de la partie adverse et j'en ai montré l'inanité.

Puis il termine en déclarant de nouveau que les programmes sont excellents, et que les seules réformes à opérer dans l'enseignement ont trait aux méthodes.

Niant l'existence du surmenage intellectuel dans nos écoles, il doit n'avoir aucun remède, aucune réforme à apporter contre ce prétendu mal. Au point de vue physique, il suggère la gymnastique que l'on devra considérer plutôt comme une leçon qu'un simple amusement.

Il se déclare contre l'introduction du militarisme dans nos écoles, ainsi qu'il se pratique dans certaines institutions.

Enfin, au cours des quelques remarques qu'il fait à propos d'éducation morale, il critique sévèrement la suggestion qui a été faite de tout mettre sur le programme, tout en omettant certaines parties dans l'exécution, à l'instar de certaines institutions. Car un tel programme ne tarde guère à être connu de ceux mêmes qu'il trompe, et de tels maîtres qui usent ainsi du mensonge sont inhabiles à bien diriger la jeunesse.

M. le président résume les débats et félicite ceux qui y ont pris part.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,  
Secrétaire

69, rue des Erables,  
Montréal

**Pédagogie et Enseignement.**

**ADIEU AUX ENFANTS**

On vous quitte à regret, joyeux enfants qu'on aime,  
En qui l'on croit se voir tel qu'on était soi-même  
Dans ces jours radieux d'innocence et d'espoir  
Où l'âme réfléchit le ciel comme un miroir.  
On vous quitte à regret, puis on vous cherche encore,  
Comme au feu de midi l'on regrette l'aurore,  
Comme au sommet du mont, où l'on arrive las,  
L'œil se tourne rêvêur vers le vallon d'en bas,  
Le frais vallon rempli d'ombrages et de mousses,  
Où dans l'herbe et les fleurs chantent des voix si douces  
Ce mont qu'il faut gravir avec peine et sueurs,  
Chers enfants, c'est la vie; et ce vallon de fleurs,  
Où le regard ému se reporte sans cesse,  
C'est l'enfance, aujourd'hui votre frêle richesse.

Hélas ! et vous aussi vous devrez le quitter  
 Pour suivre la montagne ardue et la monter !  
 O mes jeunes amis ! O mes blondes abeilles !  
 Hâtez-vous ! de miel pur emplissez vos corbeilles !  
 Hâtez-vous ! ce beau temps ne doit pas revenir.

Faites-vous un trésor utile à l'avenir,  
 Un trésor de vertu, d'étude, de sagesse,  
 Qui ne s'amasse bien qu'aux jours de la jeunesse.  
 Dans le rude chemin où vous devez marcher,  
 Cœurs lâches et pieds mous sont sûrs de trébucher.

NOËL MARTIN.

## EDUCATION MORALE

### Du mensonge

#### SOMMAIRE

*Qu'il nous fait déchoir dans notre estime et dans celle d'autrui.—Que la franchise est la condition du progrès moral.—Que tous les défauts et les vices mènent au mensonge.—Comment on prend l'habitude et le goût du mensonge.—De l'art de mentir, ses dangers.—De la tromperie ou mensonge en action,*

#### DIALOGUE

—Dites-moi, Léon, quand vous avez commis quelque faute, n'êtes-vous pas tenté de dire que vous ne l'avez pas commise ?

—Oui, monsieur, quelquefois.

—Pourquoi êtes-vous tenté de mentir ?

—Pour n'être pas puni.

—Alors, c'est la crainte de la punition qui vous pousse au mensonge ?

—Oui, monsieur.

—Est-ce un sentiment noble que cette crainte ? Etes-vous bien content et bien fier, quand vous avez menti ?

—Non, monsieur, pas du tout.

—Avouez que vous avez perdu dans votre estime.

—C'est vrai, monsieur.

—Et si le mensonge se découvre, ce qui n'est point rare, croyez-vous que vous avez gagné dans l'estime de ceux à qui vous avez menti ?

—Non, monsieur, au contraire.

—Si les bonnes actions méritent des éloges et même des récompenses, n'est-il pas juste que les fautes soient blâmées et même punies ?

Oui, monsieur, c'est juste.

—C'est juste et c'est utile ; car les récompenses encouragent au bien, et les punitions détournent du mal. Puisque vous acceptez les unes quand vous avez bien mérité, il faut donc accepter aussi les autres, quand vous avez démérité : c'est de toute justice. Si, ayant commis une faute, vous l'avouez franchement, n'êtes-vous pas content de vous ?

—Oui, monsieur,

—Pourquoi ? Est-ce parce que vous avez eu le courage d'aller au-devant de la punition ?

—Oui, monsieur, je le crois.

—Moi aussi, je le crois ; mais il y a encore une autre cause. Voyons, est-ce qu'on est un peu honteux d'avoir fait quelque chose de mal ?

—Oui, monsieur, sans doute.

—Est-ce qu'on ne craint pas, en avouant, de donner de soi une idée défavorable ?

—Oui, monsieur.

—Il en coûte donc d'avouer. Eh bien, c'est cet effort même qui est méritoire, et c'est pour l'avoir fait, que vous êtes content de vous. L'aveu est déjà une expiation de la faute, et une expiation qui a le grand mérite d'être volontaire ; c'est un acte de courage moral qui nous relève et nous ennoblit, tandis que le mensonge nous abaisse et nous avilit. Du reste, ce que vous pouvez avoir perdu dans l'opinion par la faute elle-même, croyez-vous que l'aveu ne vous le fasse pas regagner ?

—Si, monsieur.

—Pourquoi ?

—C'est peut-être parce que l'aveu est une marque de franchise.

—Sans doute ; mais l'aveu ne prouve-t-il pas autre chose ?

—Il prouve qu'on regrette sa faute.

—Bien ; or, celui qui se repent de sa faute, n'a-t-il pas l'intention, le désir de l'éviter à l'avenir ?

—Certinement, monsieur.

—L'aveu est donc une preuve de valeur morale et un gage d'amélioration. Voilà pourquoi la franchise a tant de prix à nos yeux, et pourquoi lorsqu'un enfant avoue franchement ses fautes, on conçoit de lui une opinion favorable et l'on incline à lui pardonner. Celui qui

a réussi par le mensonge à cacher une première faute, ne sera-t-il pas tenté d'en commettre d'autres ?

—Oui, monsieur, c'est probable.

—Vous pouvez dire certain. Ayant réussi à tromper, il se flattera de tromper encore, et, dans cet espoir, il se laissera aller à de nouvelles fautes. Ainsi une faute inavouée en amène d'autres, et un mensonge heureux entraîne à de nouveaux mensonges. C'est ainsi qu'on prend l'habitude de mal faire et de mentir, et qu'on finit par devenir tout ensemble un enfant vicieux et un menteur incorrigible. Dites-moi, un enfant dont la conduite est irréprochable est-il porté à mentir ?

—Non, monsieur.

—Pourquoi ?

—Parce qu'il n'a rien à cacher.

—Un étourdi perd son livre ; au lieu d'avouer qu'il l'a perdu, il dit qu'on le lui a pris ; quelle est la cause de son mensonge ?

—C'est son étourderie.

—Un gourmand vole des gâteaux ; on le soupçonne, on l'interroge, il nie. Qu'est-ce qui le fait mentir ?

—C'est sa gourmandise.

—Un paresseux n'a pas fait son devoir ; quand le maître le lui demande : "Je l'ai perdu," dit-il. Qu'est-ce qui l'amène à mentir ?

—C'est sa paresse.

—Un vaniteux se vante d'avoir mis un loup en fuite ; la vérité, c'est que c'est lui qui s'est enfui à toutes jambes. Pourquoi a-t-il menti ?

Par vanité.

—Au pauvre vieillard qui lui demande la charité, un égoïste lui répond qu'il n'a rien sur lui ; c'est faux, il a des sous dans sa poche. Pourquoi ment-il ?

—Par égoïsme.

—Nous pourrions ainsi passer la revue de tous les défauts et de tous les vices : vous verriez que tous, sans exception, suggèrent le mensonge. Le mensonge est leur auxiliaire, leur complice, leur avocat ; de sorte que le plus sûr moyen de se préserver du mensonge, c'est de se bien conduire et de se corriger de ses autres défauts.

Quelquefois un enfant se croit excu-

sable de mentir pour des fautes légères : mais qu'il prenne garde, la pente est glissante ; après avoir menti pour des rien, on en arrive à mentir pour des fautes plus graves. Peu à peu les scrupules se dissipent, la conscience s'émousse, et l'on finit par mentir avec assurance et sans remords. Il y a plus : à force de mentir, non seulement on en contracte l'habitude, mais on en prend le goût, on s'y exerce, on s'y perfectionne, on acquiert l'art de mentir, et quand on le possède, on est naturellement porté à en tirer profit. L'art du mensonge est une excitation continuelle au mal. On avait commencé par mentir pour tenir secrètes des fautes une fois commises ; le mensonge ne venait qu'après, le voilà qui passe devant. Alors on prépare, on combine des fables à l'avance, on dresse des artifices pour couvrir les méfaits qu'on se propose de commettre. C'est ainsi que l'art dangereux du mensonge peut rendre faux, perfide et méchant ; il devient à la longue le conseiller, l'instigateur des actions les plus mauvaises, des crimes même. Il y a en effet deux criminels : ceux qui se laissent entraîner par des mouvements de passion soudaine et violente, et ceux qui méditent longuement et froidement leurs crimes ; eh bien ! ceux-ci sont presque tous d'intrépides menteurs.

Mais s'il ne conduit pas toujours jusqu'au crime, le mensonge mène à la tromperie, parce qu'il aime à tromper. Savez-vous en quoi consiste l'escroquerie ?

—Elle consiste à se procurer de l'argent par des mensonges, par de fausses promesses, de faux serments.

—Oui, et avec intention de ne pas le rendre : c'est donc le vol par le mensonge. Croyez-vous qu'on ne puisse tromper qu'en paroles ?

—Non, monsieur, on peut tromper autrement.

—En effet, par le regard, par les gestes, par le maintien, par toute la personne. Qu'est-ce qu'un hypocrite ?

—C'est celui qui fait semblant d'être ce qu'il n'est pas.

—Bien. Ainsi celui qui feint d'être pieux et qui ne l'est pas comme le Tar-

tufe de Molière, celui-là est un hypocrite. Celui-là ne ment pas une fois par hasard, ni même souvent ; il ment sans cesse ; toute sa personne, toute sa conduite ne sont que mensonge, c'est le mensonge fait homme. Et pourquoi l'hypocrite trompe-t-il ? Est-ce par amusement ?

—Non, monsieur, c'est par intérêt.

—C'est-à-dire pour se faire donner de l'argent, des terres, des maisons ; enfin tout ce qu'il désire : ainsi, outre le mensonge en paroles, celui qui consiste surtout à nier les fautes qu'on a commises, il y a donc le mensonge en action, qui consiste à se procurer par la tromperie l'argent ou le bien d'autrui.

Celui-là est pire que l'autre, et malheureusement il n'est pas moins fréquent. Le marchand qui vend à faux poids commet-il un mensonge en paroles ?

—Non, monsieur, en action.

—Ce sont ses poids, c'est sa balance, c'est son pesage qui sont menteurs. Faux poids, fausse monnaie, faux billets, fausses denrées, fausses liqueurs, fausses étoffes, fausses pierreries, faux titres de noblesse, fausse signature, autant de mensonges en action, c'est-à-dire de tromperies. De tous ces mensonges l'intérêt est le principe, le vol est le but.

Si l'on est blâmable de mentir pour cacher une faute, on est coupable de mentir pour s'approprier l'argent d'autrui. Ce n'est plus seulement là une faute, c'est un délit, quelquefois un crime. Mais ne l'oubliez pas, la tromperie est voisine du mensonge ; ils sont placés sur le même chemin ; le mensonge est à la première station, la tromperie est à la seconde, et de l'une à l'autre il n'y a pas loin.

#### RÉSUMÉ-LECON

—Quand vous avez commis quelque faute, la crainte d'être puni vous pousse à mentir ; mais la crainte est un sentiment bas, et le mensonge vous fait perdre quelque chose de votre propre estime, et, s'il est découvert, il vous fait perdre plus encore dans l'estime des autres.

—Souvent aussi c'est moins la peur d'être puni que la crainte de donner de

vous une idée défavorable, qui vous porte à nier votre faute. Eh bien ! détrompez-vous : l'aveu ne peut que vous relever dans l'opinion des autres, d'abord parce qu'il est pénible à faire, ensuite parce qu'il est une preuve et un gage d'amélioration morale. C'est une expiation volontaire qui ne peut qu'accroître l'estime et l'affection de vos parents et de vos maîtres, leur donner de l'espoir et de la confiance en vous, et les incliner à l'indulgence et au pardon.

—Au contraire, celui qui nie sa faute, et qui réussit à se faire croire, celui-là est naturellement porté à commettre des fautes nouvelles, et pour les couvrir, à faire de nouveaux mensonges. C'est ainsi qu'il prend l'habitude de mentir, et qu'au lieu de se corriger de ses défauts, il devient de plus en plus vicieux.

—Tous les défauts, tous les vices conduisent au mensonge, parce qu'ils nous poussent à mal faire et, par suite, à cacher ce que nous avons fait de mal. Le meilleur moyen de se préserver du mensonge, c'est donc de se corriger de ses défauts et de ses vices.

—Volontiers un enfant se croit excusable de mentir pour une faute légère ; mais qu'il y prenne garde, il est sur une pente glissante ; après avoir menti pour des riens, on en arrive insensiblement à mentir pour des fautes graves ; on en prend l'habitude, puis le goût ; on acquiert l'art de mentir. Alors, le mensonge ne sert plus seulement à couvrir les fautes commises, il devient un moyen d'en commettre. Si l'on est tenté de faire un mauvais coup, on prépare à l'avance des mensonges, des artifices pour détourner les soupçons.

—Le mensonge en parole conduit au mensonge en action, c'est-à-dire à la tromperie. La tromperie est un moyen de s'approprier le bien d'autrui. Vendre de fausses denrées, de fausses liqueurs, de fausses étoffes, de fausses pierreries, se servir de faux poids, payer avec de la fausse monnaie, des billets faux, contrefaire une signature, une écriture, autant de tromperies, de mensonges en action. Le mensonge qui consiste à nier une faute est blâmable ; la tromperie est coupable, c'est un délit, parfois

un crime ; mais le premier conduit à l'autre.

PENSEES, MAXIMES

1. La franchise ennoblit, le mensonge avilit.
2. La fausseté est un vice d'esclave ; elle est indigne d'un homme libre.
3. L'aveu de nos fautes est une preuve de repentir et un gage d'amélioration morale.
4. Français et franc sont un même mot ; il doivent être une seule et même chose.
5. Le mensonge est le serviteur complaisant des défauts et des vices.
6. Qui se conduit bien n'a ni l'envie, ni le besoin, ni l'occasion de mentir.
7. Dans notre langue, tous les termes qui servent à désigner le mensonge et les menteurs sont des termes de mépris.
8. Les petits mensonges mènent aux grands.
9. La tromperie est un mensonge en action.
10. Le mensonge est à la fois une arme défensive et offensive ; il ne sert pas seulement à cacher, mais à commettre de mauvaises actions et même des crimes.
11. Je veux qu'on soit sincère, et qu'en  
[homme d'honneur,  
On ne lâche aucun mot qui ne parte  
[du cœur.

(Molière. *Le Misanthrope*.)

A. VESSIOT.

BOTANIQUE

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

- I. *Récapitulation.* — Faites connaître, en vous servant de votre herbier, les caractères des linées et dites un mot des propriétés des plantes de cette famille.
- II. *Introduction.* — Il est inutile que je vous dise le nom de la plante dont vous possédez chacun un échantillon. Vous savez tous que c'est le pois cultivé. Nous en avons semé une graine dans notre petit vase, il y a quelques jours.

Son mode de germination nous indique que le pois est une plante dicotylédone.

III. *Sujet.* — *Le pois cultivé fait partie de l'embranchement des dicotylédones (1).*

La tige du pois cultivé est herbacée.

C'est une plante herbacée.

Voici une autre plante. C'est le genêt à balais. Sa tige est ligneuse. Le pois cultivé et le genêt à balais rentrent dans la même famille. La forme générale de la fleur du pois cultivé rappelle celle d'un papillon ayant les ailes étendues ; il en est de même de celle du genêt à balais.

Toutes les fleurs des plantes de cette famille rappellent la forme d'un papillon. Le pois cultivé et le genêt à balais font partie de la famille des papilionacées

Remplaçons les mots " pois cultivé " par le mot " papilionacées," et faisons les changements orthographiques nécessaires.

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

*Les papilionacées font partie de l'embranchement des dicotylédones. Ce sont des plantes herbacées ou ligneuses.*

Examinons la disposition des feuilles sur la tige du pois. Elles sont alternes. Il en est de même sur la tige du genêt à balais.

A la base des feuilles, dans chacune de ces deux plantes, vous remarquez une espèce de collerette foliacée. Ces appendices sont au nombre de deux et se nomment stipules. Les autres plantes de cette famille en sont aussi pourvues.

*Les papilionacées... à feuilles alternes munies de stipules.*

Détachons de la tige une fleur de pois, afin de l'examiner attentivement. Les sépales sont soudés et forment un tube. Ils sont au nombre de cinq. Le calice du genêt à balais et de toutes les papilionacées présente à la même forme.

*Les papilionacées... à calice à cinq sépales soudés en tube.*

Occupons-nous de la corolle. Sa forme rappelle celle d'un papillon. Comptons les pétales et ôtons-les successivement, après avoir reconnu la manière dont ils

(1). Les mots en italique sont écrits au tableau.

sont placés. Le pétale supérieur embrasse les deux latéraux; il s'appelle "l'étendard."

Les deux latéraux figurent les ailes du papillon et sont appliqués sur les deux inférieurs. Les deux pétales inférieurs constituent la carène et sont soudés ensemble. La corolle a donc cinq pétales. — Celle du genêt à balais et des autres papilionacées affecte la même forme.

*Les papilionacées... ; à corolle, à cinq pétales, dont l'ensemble rappelle la forme générale d'un papillon; le supérieur et les deux latéraux libres et les deux inférieurs soudés.*

Cherchons les étamines. Elles sont renfermées avec le pistil dans la carène. Elles ne sont pas libres entre elles; elles ont les filets soudés en un tube. Détachons-les une à une avec la pointe de notre canif. Nous en comptons dix. Il en est de même dans les autres fleurs du pois et dans celles du genêt à balais. Toutes les papilionacées ont le même nombre d'étamines.

*Les papilionacées... ; à dix étamines, à filets soudés en tube.*

Passons à l'examen des fruits. — Ils ont la forme d'une gousse (1).

Ceux du genêt et des autres papilionacées également.

*Les papilionacées... ; le fruit est une gousse.*

IV. *Résumé.* — "Les Papilionacées" constituent une famille de l'embranchement des dicotylédones. Ce sont des plantes herbacées ou ligneuses; — à feuilles alternes munies de stipules; — à calice ayant cinq sépales soudés en tube; — à corolle à cinq pétales présentant dans leur ensemble la forme générale d'un papillon, le supérieur et les deux latéraux étant libres, et les deux inférieurs soudés ensemble; — à dix étamines, à filets soudés; — le fruit est une gousse.

V. *Propriétés et usages.* --- a) *Plantes*

*indigènes ou cultivées en grand dans le pays (1).*

*L'anthyllide vulnérable* est douée de propriétés astringentes (2); on croyait autrefois qu'il était vulnérable (2).

*Le genêt à balais* est doué de propriétés émétiques (2) et purgatives (2); à forte dose, on l'emploie contre l'hydroisie (2). La décoction (2) très concentrée des feuilles et des fleurs est un bon gargarisme (2) pour les maux de gorge.

On a cru à tort que le genêt à balais était un remède contre la rage.

*Le genêt sagitté, le genêt des teinturiers* et la *coronille bigarrée* jouissent de propriétés émétiques et purgatives.

Les *bugranes rampante* et *épineuse* contiennent dans leurs racines un principe stimulant (2) durétique (2).

On emploie l'infusion (2) de *mélilot officinal* en lotions (3) comme médicament résolutif (2) et en collyre (2)

*Le genêt des teinturiers* donne une belle couleur jaune vif.

*Le pois, le haricot, la lentille* sont des plantes alimentaires dont les graines servent de nourriture à l'homme.

*La luzerne, la vesce, les trèfles, le sainfoin* et la *féverolle* sont des plantes fourragères.

Aucune papilionacée du pays n'est vénéneuse.

b) *Plantes exotiques.*

Un grand nombre de papilionacées exotiques sont douées de précieuses qualités.

Nous n'en citerons que quelques-unes (3):

Les feuilles de *l'indigotier* servent à l'extraction de la matière colorante nommée indigo.

*Le miroxylon* produit les baumes du Pérou et de Tolu.

*Le genêt d'Espagne, le cytise* et le *robinier* ou faux-acacia sont des arbustes d'ornement.

(1). On ne fera connaître la propriété de ces plantes que pour autant qu'on les trouve dans la région, soit indigènes ou cultivées, et au fur et à mesure que les élèves pourront les avoir sous les yeux.

(2). Termes à expliquer très brièvement.

(3). L'élève doit les connaître ou les voir représentées en gravures.

(1) La gousse et la silique s'ouvrent en deux valves; mais la gousse n'est formée que d'une seule feuille carpellaire, tandis que la silique en comprend deux.

VI. *Conclusion pratique.* — Vous aurez tous remarqué que le trèfle pousse très abondamment où l'on a répandu des cendres. Les cendres constituent l'un des meilleurs engrais que l'on puisse donner aux papilionacées.

VII. *Devoir.* — 1o Placer, dans l'herbier : a) les diverses parties de la fleur du pois cultivé ; b) la plante elle-même avec des fleurs et des gousses ; c) le genêt à balais ;

2o Transcrire le résumé de la leçon ;

3o Rechercher, après la sortie de classe, quelques plantes de la famille des papilionacées.

TABLEAU DE LA FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

Plante—Type.	POIS CULTIVÉ.	
	Caractères.	
1. Sarothamne	Plantes herbacées ou ligneuses ; — à feuilles alternes munies de stipules ; — à calice ayant cinq sépales soudés en tube ; — à corolle à cinq pétales, rappelant dans leur ensemble la forme générale d'un papillon, le supérieur et les deux latéraux étant libres et les deux inférieurs soudés ensemble ; — à dix étamines à filets soudés ; — à fruit étant une gousse.	à balais ou genêt à balais.
2. Cytise		faux-ébénier
3. Genêt		d'Angleterre. ragitté. des teinturiers.
4. Bugrane		épineuse. rampante.
5. Anthyllide		vulnéraire.
6. Lotier		des fanges. corniculé.
7. Méillot		à grosse racine. officinal.
8. Luzerne		lupuline. cultivée.
9. Trèfle		couché. des prés. incarnat. des champs. rampant.
10. Vesce		cultivée. des haies. en épi. lentilles.
11. Pois		cultivé.
12. Haricot		cultivé.
13. Gesse		des prés.
14. Orobe		tubéreux.
15. Coronille		bigarrée.
16. Ornithope		délicat.
17. Sainfoin		à feuilles de vesce.

PAPILIONACÉES.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I

Par la violence, on n'obtient jamais rien de ceux dont on veut se concilier les suffrages. — Combien d'écrivains se sont repentis d'avoir émis certaines opinions que l'expérience les a obligés de reconnaître comme erronées ! — Un roi n'aurait dû anoblir que l'homme qui s'enoblissait lui-même par les services qu'il rendait à l'Etat. — Certaines plantes qui ont pour base une substance charnue, filandreuse, donnent un amadou tout préparé. — La parfaite construction des pyramides les protège contre les siècles. — Les esprits raisonnables ne doivent chercher, dans une vie frugale et laborieuse, qu'à éviter la honte attachée à une conduite prodigue et ruineuse. — Je n'ambitionnerais pas des admirateurs, mais des amis indulgents. — C'est à l'origine même du moyen âge que se trouve le nœud des choses modernes. — Un conquérant enivré de sa gloire, ruine presque autant sa nation que les nations vaincues. — La morale enseigne à modérer les passions, à cultiver les vertus et à réprimer les vices. — L'alchimie a souvent fait découvrir de grandes vérités sur le grand chemin de l'imagination. — L'algèbre littérale s'occupe de la recherche ou de l'invention des théorèmes, ou de la résolution et démonstration de toutes sortes de problèmes tant arithmétiques que géométriques. — Les fleurs jaunes, surtout celles qui tirent sur l'orange, vont très bien avec les fleurs bleues — Ce n'est que par la voie de l'analyse que l'on peut expliquer la plupart des gallicismes, et les ramener à un sens clair. — La religion ne saurait s'allier avec une vie dissolue. — L'aumône est le sel des richesses ; sans ce préservatif, elles se corrompent.

II

Les fleurs de la balsamine sont d'autant plus belles qu'on l'arrose davantage. — On peut compter l'âge d'un arbre par le nombre des couches ligneuses qui apparaissent sur la coupe. — Les ruches des

abeilles étaient aussi bien mesurées il y a mille ans qu'aujourd'hui. — Nous devons tendre la main à celui qui fait naufrage, montrer le chemin à celui qui s'égaré, partager notre pain avec celui qui a faim. — Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le ravalement et le mépris de leurs rivaux. — Les gens heureux croient toujours avoir raison, quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. — L'éclair et l'explosion de la foudre sont des phénomènes de l'électricité. — Goûtons doucement et innocemment le peu de biens que la nature nous donne. — Les passions s'excitent et conspirent toutes contre l'innocence. — Le sens par extension tient le milieu entre le sens propre et le sens figuré. — Le malheur dépend moins des choses que l'on souffre, que de l'impatience avec laquelle on augmente son malheur. — Le ménisque ou renflement de l'équateur est à peu près de cinq lieues d'épaisseur. — Les petits du cygne naissent fort laids, et seulement couverts d'un duvet gris ou jaunâtre. — L'esprit de l'homme vient à bout de tout ce qu'il se commande. — Jetez les yeux sur les maux d'autrui pour supporter plus patiemment les vôtres. — La feinte et la dissimulation doivent être bannies de toute la vie. — Quiconque épargne les méchants, fait le plus grand tort aux gens de bien. — Nos pensées qui n'ont pas Dieu pour objet sont du domaine de la mort. — La terre ne ressent aucune vieillesse ; mille générations ont passé dans son sein ; tout vieillit, excepté elle seule. — Parmi les fleurs qui embellissent la nature, chacune a son charme, sa beauté particulière. — Sans l'air, le don de la parole ne pourrait avoir lieu, et le sens de l'ouïe nous deviendrait inutile.

### III

Je ne suis pas une dupe qui croit à tous les faux-semblants de franchise et de désintéressement. — Les anciens voulaient que l'âme de l'homme fût d'un cinquième élément, parce qu'ils ne pouvaient concevoir que la matière terrestre des quatre éléments pût penser et se reconnaître elle-même. — La vieillesse, si hideuse aux regards de beaucoup de gens

qui l'ont atteinte sans s'en douter, n'est pour les sages qu'un poste tranquille où se trouvant à l'abri des orages et des périls qu'ils ont courus, ils aiment à se rapeler tous les accidents variés de la route qu'ils ont parcourue. — Exempts de maux réels, les hommes s'en forment de chimériques. — L'amour de la patrie est commun à tous les hommes ; non seulement cet amour est naturel, mais encore il est si puissant qu'il n'y a rien qu'on ne fasse lorsqu'il commande. — Il est des instants où l'âme éprouve des terreurs secrètes, de vagues appréhensions qui sont comme les avant-coureurs de quelques grandes calamités. — La distinction la moins opposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. — Les anecdotes sont l'esprit des vieillards, le charme des enfants. — Les anémones sont remarquables par la beauté et la variété de leurs fleurs. — Les amitiés se forment des intérêts échus et d'un compte sur le capital. — L'antichrèse est à l'immeuble ce que le gage est au meuble ; mais elle ne donne aucun droit sur les fonds. — Les fruits de la terre sont annoncés par les fleurs. — Les anticipations sont ordinairement des emprunts très onéreux. — L'étude de l'histoire procure une prudence anticipée fort supérieure aux leçons des plus habiles maîtres. — Tous les êtres organisés dont on trouve les débris dans les couches pierreuses sont appelés antédiluviens. — L'anxiété suspend les fonctions les plus essentielles à la vie.

### IV

#### CE QUE C'EST QUE L'ATTENTION.

C'est une action de l'esprit qui fixe la pensée sur un objet et l'y attache ; au contraire de la dissipation, qui la dérobe à elle-même ; de la rêverie, qui la laisse aller au hasard sur mille objets dont aucun ne l'arrête ; et de la distraction, qui l'amuse loin de l'objet qui la doit occuper.

L'attention donne à l'esprit une fécondité surprenante et bien souvent inespérée : c'est peut-être le plus grand secret de l'art, le plus grand moyen du génie. Ce que tout le monde aperçoit d'un coup d'œil dans la nature n'a rien de piquant dans l'imitation : le charme de celle-ci consiste à nous frapper de mille traits

intéressants qui nous avaient échappé : or, c'est l'attention qui les saisit, et qui, changée en habitude, distingue le regard pénétrant de l'artiste du regard distraît, vague et confus de la multitude.

Il n'est pas bien décidé que le poète dont les peintures vous ravissent par la nouveauté des détails et leur vérité singulière, soit né avec plus de talent que vous pour imiter la nature : vous l'auriez peinte comme lui, si vous l'aviez étudiée avec la même attention que lui. Mais tandis que vos yeux se promènent sans réflexion comme sans dessein sur ce qui se passe autour de vous, les siens ne cessent d'épier la nature, et d'observer ce qui lui échappe de singulier et de piquant.

Lorsque l'attention se porte sur ce qui se passe au dedans de nous-mêmes, elle s'appelle réflexion ; et lorsque la réflexion est profonde et longtemps fixe, elle s'appelle méditation : c'est la source des grandes pensées. Rien de superficiel n'est rare ; rien de commun n'est précieux. C'est en creusant que le génie s'enrichit des trésors cachés dans les entrailles de la nature, semblable au chêne que nous peint Virgile : plus il étend ses racines, plus il élève ses rameaux.—(Marmontel.)

PHRASES A CORRIGER

- 1o Nous nous asseyons en face de S A, avec laquelle nous causons longuement. Que nous dit-il ? C'est à peine si nous saurions le répéter ; il a une manière unique qu'on ne saurait analyser.
- 2o Hélas ! Monsieur, gémit-il, vous le voyez, la sainte femme vient de rendre son âme à Dieu.
- 3o La France, quoique purgée de ses anciens maires et dotée de préfets très édifiants, est encore en voie de perdition. Ce serait bien pire si le commerce revenait et si la vigne n'avait pas eu son 16 mai.
- 4o Et aujourd'hui, après les cent cinquante millions de francs qu'a coûtés la confection du cadastre, nous en sommes encore à répéter ce que le premier consul disait en 1799 : "Celui qui fera un bon cadastre méritera une statue."

5o En attendant, les choses vont leur train, et l'agitation grandit, bien que personne, parmi les catholiques, ne songe à autre chose qu'à une résistance passive.

6o Monsieur le juge, je m'honore d'être le substantif : c'est moi dont on se sert pour nommer une personne ou une chose, comme Pierre, Paul, livre, table, etc.

7o Ceci, dit en passant, à seule fin d'engager les amateurs d'émotions fortes à apporter avec eux un petit bout de bougie, comme pour une visite dans les Catacombes.

8o Nous discutons avec d'autant plus de liberté que, quoi qu'il en adienne des lois constitutionnelles, la situation du maréchal \*\*n'en serait pas moins entière.

9o Les hommes d'état italiens, bien que moins accommodants qu'on le voudrait à Berlin, parlent dans les termes les plus flatteurs de la grande puissance germanique.

CORRECTIONS.

- 1o Que nous dit-elle ? ..... elle a une manière unique.....
- 2o Hélas ! monsieur, dit-il en gémissant.....
- 3o Ce serait bien pis si le commerce.....
- 4o ..... de francs qu'a coûté la confection.....
- 5o ..... ne songe à autre chose qu'une résistance passive.
- 6o ..... c'est de moi qu'on se sert...
- 7o ..... afin d'engager les amateurs.....
- 8o ..... Que, quoi qu'il adienne des lois (pas de en).....
- 9o ..... qu'on ne le voudrait à Berlin.....

(Courrier de Vaugelas.)

EXERCICES DE CALCUL.

I. Un père laisse en mourant une fortune de \$300,000 ; il lègue à sa femme la moitié de cette somme, et le reste à ses 4 enfants : on demande quelle est la part de chacun ?

Réponse: \$37,500.

*Solution :*

$$\text{La part des enfants} = \frac{300,000}{2} = \$150,000.$$

$$\text{Chaque enfant recevra} \frac{150,000}{4} = \$37,500$$

II. Quel est le prix de 65 boîtes d'aiguilles contenant 10 paquets de 20 douzaines d'aiguilles à 54 fr. le 1,000? (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

*Réponse :* 702 francs.

*Solution :*

$$\frac{54 (65 \times 10 \times 20)}{1000} = \frac{54 \times 13000}{1000} = 54 \times 13 =$$

r. 702.

III. Si 4 paires de gants coûtent 9 fr., combien en aura-t-on de paires pour 90 fr.?

*Réponse :* 40 paires.

*Solution :*

$$\frac{4 \times 90}{9} = 4 \times 10 = 40 \text{ paires.}$$

IV. Si 150 pommes coûtent 2 fr. 50c., combien coûteront 9 douzaines? (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

*Réponse :* fr. 2.40.

*Solution :*

$$\frac{2.50 \times 144}{150} = \frac{.5 \times 144}{3} = \frac{7.20}{3} = 2.40 \text{ francs.}$$

V. Combien coûteront 15 caisses de 20 bouteilles de liqueur à 31 fr. 50c. les 6 bouteilles? (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

*Réponse :* fr. 1575.

*Solution :*

Le contenu des 15 caisses =  $20 \times 15 = 300$  bouteilles.

$$300 \text{ bouteilles coûteront } \frac{31.50 \times 300}{6} =$$

$$31.50 \times 50 = \text{fr. 1575.}$$

VI. Un libraire vend 10 volumes, puis 15 autres volumes au même prix; il reçoit dans la seconde vente \$25 de plus que dans la première vente: on demande le prix de chaque volume.

*Réponse :* \$5.

*Solution :*

Le prix de chaque volume égale la différence de produits des deux ventes divisée

par la différence de nombres des volumes vendus:

$$\frac{25 \times 25}{15 - 10} = \frac{25}{5} = \$5.$$

VII. Si une livre de thé coûte  $\frac{1}{5}$ , combien coûteront  $\frac{7}{16}$  d'une livre? (*Davies' Practical Arithmetic.*)

*Réponse :*  $\frac{7}{20}$ , ou 35 centims.

*Solution :*

$$\text{Les } \frac{7}{16} \text{ d'une lb. coûtent } \frac{\$4}{5} \times \frac{7}{16} = \frac{1}{5} \times$$

$$\frac{7}{4} = \frac{7}{20}.$$

Les  $\frac{7}{20}$  d'une piastre =  $\frac{7 \times 100}{20} = 7 \times 5 =$   
35 centims.

VIII. Retranchez  $\frac{1}{2}$  d'un jour et  $\frac{1}{2}$  de  $\frac{2}{3}$  de  $\frac{3}{4}$  d'une heure de 3 semaines  $\frac{2}{3}$ . (*Davies' Practical Arithmetic.*)

*Réponse :* 3 semaines 4 jours 12 heures 19 minutes 17 secondes  $\frac{1}{2}$ .

*Solution :*

Le  $\frac{1}{7}$  d'un jour =  $\frac{24}{7} = 3$  heures 25 minutes 42  $\frac{6}{7}$  secondes.

La  $\frac{1}{2}$  de  $\frac{2}{3}$  de  $\frac{3}{4}$  d'une h. =  $\frac{1}{2} \times \frac{2}{3} \times \frac{3}{4} \times 60 = 15$  minutes.

Le temps à retrancher = 3 h. 40 m. 42  $\frac{9}{10}$  sec.

3 semaines  $\frac{2}{3} = 3$  sem. 4 jours 16 heures.  
3 sem. 4 j. 16 h. — 3 h. 40 m. 42  $\frac{9}{10}$  sec =  
3 sem. 4 j. 12 h. 19 m. 17 sec.  $\frac{1}{2}$ .

IX. Quel est l'intérêt de \$426.50 du 4 septembre 1886 au 4 mai 1892, à 9 p. cent, intérêt simple?

*Réponse :* \$217.51.

*Solution :*

Du 4 sept. 1886 au 4 mai 1892, il s'est écoulé 5 ans et 8 mois, ou 5 ans  $\frac{2}{3}$ .

L'intérêt demandé égale  $\frac{426.50 \times 9 \times 5\frac{2}{3}}{100}$   
=  $4,2650 \times 9 \times 5\frac{2}{3} = \$217,5150$ , soit \$217.51

X. La somme de \$25 a rapporté 75 centimes d'intérêt en 5 mois: on demande à quel taux cette somme avait été placée.

*Réponse :* 7  $\frac{1}{5}$  p.c.

*Solution :*

\$25 auraient rapporté pendant 1 an, au même taux,  $\frac{.75 \times 12}{25} = .15 \times 12 = \$1.80$ .  
 Le taux auquel cette somme a été placée est  $\frac{1.80 \times 100}{25} = 1.80 \times 4 = \$7.20$  ou  $7\frac{1}{5}$  p.c.

**Lecture pour tous.**

**UNE BONNE MENAGÈRE**

Que j'aime à voir, de bon matin  
 Passer, l'air paisible et serein ;  
 La démarche modeste et fière,  
 La bonne ménagère !

Alerte, elle court au marché,  
 Elle n'a pas l'air endimanché  
 De la femme vaine et légère,  
 La bonne ménagère !

Son honnête simplicité,  
 Sa scrupuleuse probité,  
 Font que tout le monde vénère  
 La bonne ménagère !

Médire n'est point son métier,  
 Aux bavardages du quartier  
 Toujours elle reste étrangère,  
 La bonne ménagère !

Elle ne perd pas un moment,  
 Et travaille toujours gaîment  
 Sans jamais se mettre en colère,  
 La bonne ménagère !

Sans se hâter, sans se lasser,  
 On la voit coudre et repasser,  
 Car c'est une habile lingère,  
 La bonne ménagère !

La maladie à son foyer  
 Vient-elle ? — On la voit déployer  
 Tous les talents de l'infirmière,  
 La bonne ménagère !

Son mari dit avec raison :  
 " Voici l'ange de ma maison ! "  
 A tous ses enfants elle est chère,  
 La bonne ménagère !

Si vous demandez le secret  
 De votre bonheur calme et discret,  
 Elle répond : " C'est la prière,"  
 La bonne ménagère !

(Franco-Canadien.)

**MÉDITATION**

Les ans viennent, les ans s'en vont.  
 Les hommes naissent, souffrent, pleurent,  
 Ou vivent heureux, puis ils meurent  
 Et tombent dans l'oubli profond.

Le temps change tout sur la terre,  
 Brisant les châteaux des puissants  
 Et leurs palais éblouissants,  
 Ainsi que la simple chaumière.

Des siècles méprisant l'effort,  
 Pendant longtemps le noble chêne  
 Dans sa majesté souveraine  
 Résiste à l'ouragan du nord.

Mais vient pourtant l'heure fatale,  
 Où l'arbre-roi courbe son front,  
 Sous la fureur de l'aigüilon,  
 Ou cède à la hache brutale.

Ainsi l'arbre, ainsi la forêt,  
 Avec le temps, passe et s'efface ;  
 Et bientôt, à la même place,  
 Une fière cité paraît.

Eclipsant les villes voisines,  
 Après des siècles de grandeur,  
 Un jour, pourtant, de sa splendeur  
 Il ne reste que des ruines.

Le temps marche, marche toujours,  
 Et tout change dans la nature ;  
 La terre même, en sa structure,  
 Se renouvelle tous les jours.

Le rocher se fend et se brise ;  
 Le lac devient un doux bassin ;  
 L'île naît dans le profond,  
 Et le désert se fertilise.

Non, rien n'est durable ici-bas ;  
 Et tout, sur la terre où nous sommes,  
 Doit subir, ainsi que les hommes,  
 L'inflexible loi du trépas.

Seul, le ciel — malgré des nuages —  
 Emblème de l'éternité,  
 Conserve sa sérénité  
 A travers la fuite des âges.

Mme DUVAL-THIBAUT.

**HYGIÈNE.**

**LES BOISSONS GLACÉES.**

La température des boissons exerce une influence considérable sur leur action. Les boissons très chaudes produisent une stimulation qui se traduit par une sorte de fièvre momentanée, avec dureté et fréquence du pouls, chaleur de la peau, coloration vive de la figure : ces symptômes aboutissent d'ordinaire à une sueur plus ou moins copieuse et tout disparaît. Les boissons tièdes ont l'effet que chacun connaît ; elles sont nauséuses.

Les boissons très froides exercent sur la muqueuse de l'estomac une action calmante des mieux prononcées. Les mé-

decins l'utilisent pour calmer les contractions douloureuses de l'estomac ou le soulèvement de cet organe par vomissements incessants. Quand on applique de la glace, ou mieux un liquide réfrigérant sur un point de la peau, on l'insensibilise de telle sorte que les opérations légères, une incision, par exemple, ne déterminent plus de douleur; de même aussi, le froid agissant sur les houppes nerveuses de l'estomac, les engourdit et calme les contractions et les douleurs qui ont lieu dans le viscère.

Les glaces dont il est fait aujourd'hui une si grande consommation sont des mets uniformes quant à la température, mais très variés quant à leur composition, et par suite à leur digestibilité. Sous ce dernier rapport, Foussagrives divise toutes les glaces en deux catégories: 1o les glaces à la crème; 2o les glaces sans crème.

Les premières se préparent par la congélation dans une sorbétière d'un mélange de jaunes d'œufs, de lait, de sucre et de divers aromates ou aliments.

Les glaces à la crème, à la vanille, au moka, au chocolat, etc., rentrent dans cette catégorie.

Les premières sont quelquefois un peu lourdes, et les gastralgiques les digèrent mal; les secondes sont mieux supportées par les estomacs délicats à la condition de ne pas être trop acides.

Les glaces dit Foussagrives, constituent un moyen équivoque de se désaltérer; mais la lenteur avec laquelle on les déguste permet de les employer, même lorsque la peau est en sueur, sans courir les risques des accidents que produisent quelquefois les boissons très froides. C'est dire qu'il ne faut employer l'eau frappée qui accompagne l'usage des glaces qu'en petites quantités et par gorgées.

Dans l'état de santé, les boissons froides frappées où les glaces sont recherchées avec sensualité, l'été, et surtout dans les pays chauds. Boire froid pendant le repas, au plus fort des chaleurs, est incontestablement utile; c'est un moyen de tonifier l'estomac, de diminuer les sueurs et de relever l'appétit. Dans cette mesure, les boissons frappées, prises au repas en petites quantités à la fois,

mélangés avec des aliments solides, n'ont que des avantages. Mais en dehors de cet ensemble de conditions, on peut voir surgir des accidents graves qui sont directement imputables aux boissons glacées.

Si, le corps étant en sueur, vous avez lez de l'eau froide ou de l'eau glacée, le refroidissement qui se produit peut faire place à une vive réaction, et tout est pour le mieux; mais quelquefois il survient un refroidissement général du corps. L'eau soustrait une certaine quantité de calorique aux parois de l'estomac. L'estomac n'avait pas, lui, la chaleur de la peau. Qu'arrive-t-il alors? L'équilibre tend à se rétablir. L'estomac et les autres viscères empruntent à la peau le calorique qui leur manque. La température de la peau s'abaisse, et la transpiration s'arrête.

Il y a un appel violent du sang vers les parties internes, et l'on comprend tout de suite la possibilité de congestions et d'inflammations mettant promptement la vie en danger.

Du côté du système nerveux, on voit survenir quelquefois, après l'ingestion de l'eau froide dans les conditions que nous venons de dire, des douleurs vagues, de la contraction des mâchoires et des syncopes. On a même cité des cas de mort subite.

J'ai vu une violente inflammation de l'estomac se développer chez un individu bien portant à la suite de l'ingestion de trois ou quatre glaces dans une soirée.

Tout le monde sait combien sont fréquents les cas de choléra ou de cholérine sous l'influence des boissons glacées prises d'une façon intempestive.

Je connais un homme de trente-cinq ans qui ne peut jamais boire de l'eau glacée sans cracher du sang. On sait combien sont fréquentes les bronchites et les fluxions de poitrine à la suite des imprudences commises par l'usage des boissons froides. On a vu la phtisie pulmonaire éclater à la suite d'ingestion d'eau froide, le corps étant en sueur.

Les accidents sont d'autant plus graves qu'ils réunissent les quatre conditions suivantes:

1o. Echauffement préalable du corps.

20. Vacuité actuelle de l'estomac.
30. Grande quantité de boisson ingérée dans un temps donné.
40. Basse température de cette boisson.

Quelles sont les précautions que l'on doit prendre pour prévenir les accidents dont je viens de parler? Tous les médecins sont d'accord sur les préceptes suivants :

10. Ajoutez à l'eau quelque substance étrangère ou au moins du sucre ou un peu de vin.
20. Boire à petites gorgées et conserver le plus longtemps possible le liquide dans la bouche avant de l'introduire dans l'estomac.
30. Faire procéder la boisson froide d'un aliment solide, fut-il en très petite quantité, tel que pain, biscuit, chocolat, etc.
40. Dans les bals et les réunions, il est préférable, quand on est échauffé, de faire usage de thé léger, de punch et d'une boisson chaude quelconque.
50. Dans les cas où l'on brave les inconvénients qui y sont attachés, et où l'on veut faire usage de liquides glacés, les sorbets au rhum, légèrement stimulants, ont moins d'inconvénients que les glaces à la crème, et surtout que les glaces aux fruits.
60. Des accidents divers et nombreux qui peuvent succéder immédiatement à l'ingestion d'un liquide glacé cèdent quelquefois rapidement à l'emploi d'une boisson chaude. Dans les réunions, le thé, le punch, contrebalancent bien souvent les effets fâcheux des glaces.

(La Science pour tous.)

## PHILOLOGIE.

### Origine du mot CHAT-HUANT.

Ce qu'on appelle un *chat-huant* parmi nous n'est pas un chat, c'est un oiseau; un chat ne hue pas, il miaule : deux raisons qui font de *chat-huant* une expression parfaitement ridicule.

L'oiseau nocturne en question s'appelait *cahuan* ou *chahuan* dans la langue

primitive, comme le montrent ces exemples :

Mès moult i brait et se demente  
Si *chahuan* o sa grant hure,  
Prophete de male aventure.

(Rom. de la Rose, I, p. 199, ed. Fr. Michel.)

Les arondes y font leur nis  
Et li *cahuan* soir et main.

(Emile Deschamps.)

En Languedoc, on l'appelle *charana*, et dans la basse latinité *cauanna*, qu'on peut lire à ces mots dans Du Cange.

Ce n'est donc que par une regrettable confusion de sens et par une fausse analogie de son avec *chat qui hue*, que le XVI<sup>e</sup> siècle (car c'est l'époque de la Renaissance qui nous a valu cette altération), en est venu à écrire *chat-huant*.

Maintenant est-il possible de trouver un ancêtre à *cahuan*? Je le pense.

Les invasions germaniques en France au moment où se formait le français, ont introduit dans notre langue un nombre considérable de termes, et *cahuan* est, selon toute apparence, venu de l'allemand, car on trouve pour *chat-huant* dans cette langue et ses congénères :

*Charuch* (anglo-saxon); — *kauz* (ancien allemand); — *kautz* (allemand); — *schuivvit* (hollandais).

Un radical germanique *char* ou *cau* (qui a pu donner le féminin *chouette* par la suppression de l'*a* comme dans *août*), voilà, à mon avis, la véritable origine de l'absurde expression *chat-huant*.

(Courrier de Vaugelas.)

## PLUS DE MAL DE MER.

### UN NAVIRE SANS ROULIS.

Nous débarrassera-t-on jamais du mal de mer? Malgré tous les remèdes et palliatifs expérimentés, on continue à payer son tribut à l'océan. Après les médecins, les ingénieurs ont essayé de leur côté sans beaucoup plus de succès. Pourquoi les ingénieurs? C'est que le

mal de mer semble avoir au moins en grande partie, une cause mécanique. Les mouvements du bateau, tangage et roulis mettent nos organes en déroute, et, le vertige aidant, les souffrances deviennent insupportables.

On a tenté par divers dispositifs de diminuer le roulis ; jusqu'ici les résultats ont été insuffisants. M. Thornycroft, l'ingénieur anglais bien connu, vient à son tour d'imaginer un appareil qui devrait, selon l'auteur, en diminuant considérablement le roulis, supprimer le mal de mer et en même temps donner aux navires de guerre la stabilité nécessaire à la justesse du tir de l'artillerie. Il a fait mieux, il a immédiatement appliqué l'invention sur son yacht le *Cécile*. Et on affirme que le succès a été complet.

Ce serait vraiment bien extraordinaire, car le problème est extrêmement complexe et, en supposant que l'on atténue le roulis, on n'aura pas de prise sur le tangage, et le tangage malmène considérablement ceux qui n'ont pas encore le pied marin. Quoi qu'il en soit, le procédé est intéressant. M. Thornycroft combat les mouvements du navire en ramenant par un artifice, le centre de gravité dans la verticale à l'aide du déplacement systématique et synchrone d'un contrepoids. Il installe à bord un pendule très sensible muni de part et d'autre de deux aiguilles qui sont destinées pendant les oscillations de l'instrument à établir des contacts avec un électro-aimant. Ce pendule est en quelque sorte la main qui va diriger les déplacements du contrepoids disposés dans la calle du bâtiment.

En effet, si, sous l'influence de la vague le pendule s'incline d'un côté, le contact électrique est établi, l'électro-aimant fonctionne et fait manœuvrer un piston dans un cylindre. Le piston est poussé par l'introduction rendue possible d'une masse d'huile. En progressant, il entraîne un contrepoids dont le déplacement tend à ramener le navire dans sa position première. Si la position d'équilibre est dépassée, le pendule en sens inverse ramène le contrepoids dans une situation plus favorable, etc. Bref, les déplacements automatiques du contrepoids contreba-

lanceraient les oscillations inverses que le roulis imprime au bâtiment, cela se conçoit bien ; mais, pratiquement, on peut se demander, si en raison de l'inertie de masses en apparence aussi différentes, on peut obtenir un redressement synchrone du navire.

D'après les marins qui ont monté sur le yacht de M. Thornycroft, tout le système fonctionnerait bien. Le pendule s'installe en un point quelconque ; le contrepoids se place dans la calle ; on n'entend aucun bruit et le réglage du mouvement est facile. Un appareil du poids de 125 tonneaux serait suffisant pour amortir les oscillations d'un navire de 8,000 tonneaux. L'augmentation de prix dû à cette installation serait insignifiante, en égard aux services rendus aux passagers. Malgré ces affirmations optimistes, nous restons un peu comme saint Thomas. Nous verrons bien dans quelque temps.

HENRI DE PARVILLE.

## VARIÉTÉS.

*Consommation du tabac au Canada.*—Les Canadiens ont fumé environ 10,000,000 de livres de tabac l'année dernière, soit deux livres par tête y comprenant hommes, femmes et enfants dans tout le pays, ou neuf livres par chaque électeur de la Puissance. 101,000,000 de cigares ont été consumés, soit une augmentation de 2,000,000 pour l'année 1891. La consommation de cigarettes, qui a été de 22,999,000 en 1890, a atteint le chiffre de 36,000,000.

Ces chiffres doivent porter à réfléchir ceux de nos cultivateurs canadiens qui récoltent le tabac. L'importation des tabacs étrangers ne fait que grandir, parce que le tabac canadien n'est pas suffisamment soigné.

\* \* \*

*Statistique de l'Institut de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.*—Cet institut compte aujourd'hui 1,008 religieuses professes, dont 950 de chœur et 52 converses ; 96 novices, dont 68 de

chœur et 28 converses ; 25 postulantes, dont 18 de chœur et 7 converses ; 105 établissements divisés en 7 provinces : province de Notre-Dame, province de Villemarie, province de Montréal, province de Québec, province d'Ontario et province maritime. 22,784 élèves ont fréquenté les classes pendant la dernière année scolaire. 678 religieuses sont décédées depuis la fondation de l'institut.

\* \*

*La Compagnie de Jésus.*— La dernière statistique comprend 12,947 religieux. Ces religieux sont répartis en cinq assistances, qui elles-mêmes sont subdivisées en provinces.

Ces cinq assistances sont : Italie, Germanie, France, Espagne, Angleterre.

L'assistance d'Italie est composée des provinces suivantes ; province romaine, 397 religieux ; napolitaine, 312 ; sicilienne, 247 ; turinoise, 457 ; vénitienne, 350 : soit un total de 1,724 religieux.

L'assistance de France comprend : les provinces de Champagne, 538 religieux ; Ile-de-France, 386 ; Lyon 777 ; Toulouse 662 ; soit un total de 2,863 religieux.

L'assistance de Germanie se compose : des provinces suivantes : Autriche-Hongrie, 642 religieux ; Belgique, 935 ; Galicie, 374 ; Allemagne, 1,069 ; Hollande, 450 ; total : 3,470.

Dans l'assistance d'Espagne, il y a cinq provinces : Aragon, 915 religieux ; Castille, 469 ; Portugal, 205 ; Mexique, 123 ; Tolède, 428 ; soit en tout 2,570.

Il y a sept provinces dans l'assistance d'Angleterre : Angleterre, 585 religieux ; Irlande, 267 ; Maryland, 564 ; Missouri 493 ; Canada, 240 ; Nouvelle-Orléans, 195 ; Zambèse, 53 ; soit en tout 2,397.

\* \*

On peut se faire une idée de l'importance de l'industrie de la pêche pour la colonie de Terre-Neuve, quand on saura que sur une population de 197,000 habitants en 1884, il y en avait 60,419 employés à la pêche. La morue est leur principal poisson : en trois ans (1888-89-90), ils en ont pris pour \$5,092,624, y compris la vente de l'huile. Le nombre des loups-marins capturés en 1891 s'est élevé à 343,503, ce qu'on n'avait pas vu de-

puis dix ans. Il y avait 4,284 hommes employés dans cette pêche. Dans les six dernières années, la moyenne de la pêche du hareng s'est élevée à 81,045 barils, sans compter les 15,676 barils du Labrador. En 1890, l'exportation du homard s'est élevée à \$520,078, et celle du saumon à \$13,787. En 1891, le nombre total des navires faisant la pêche sur les Grands Bancs a été de 279, montés par 3,719 hommes.

\* \*

*Notre commerce de chevaux.*— Notre commerce de chevaux avec l'Angleterre semble vouloir augmenter dans une proportion notable.

En 1890, le Canada n'avait vendu à l'Angleterre que 225 chevaux, et nous voici en 1891 avec une exportation de 1,058 chevaux.

C'est un progrès sensible.

Les chevaux les plus recherchés sont ceux de première classe pour la voiture légère et le carrosse, et ils commandent des prix très élevés.

Actuellement, les chevaux canadiens vendus aux Etats-Unis rapportent en moyenne \$117 par tête, tandis qu'en Angleterre, ils se paient trois fois plus cher.

Il est évident que l'élevage des chevaux qui serait fait d'après les méthodes scientifiques modernes, et qui serait adapté aux besoins de l'acheteur anglais, deviendrait bientôt pour nous une source considérable de profits.

\* \*

*Découverte de ruines aztèques.*— Un certain nombre d'ouvriers mexicains qui travaillaient au canal de Santa-Cruz, ont mis à découvert, en faisant les excavations, une ancienne ville aztèque. On a découvert la première ruine en creusant dans le désert, à environ 20 pieds au-dessous du sol. Les moindres détails de ces maisons anciennes ont été merveilleusement conservés, grâce à l'alkali contenu dans l'épaisse couche de sable qui les recouvrait.

La première maison qu'on a aperçue est une construction triangulaire de 300 pieds sur 200. Le toit qui a dû être en chaume, s'était effondré, mais les poutres de bois qui le supportaient, quoique da-

tant de plus de mille ans, étaient en bon état. On les retira du mur, et on les exposa à Tucson. La construction est en pierre, mais l'épaisseur est composée de sections retenues ensemble au moyen d'une espèce de ciment. Elle renfermait dix-huit cadavres momifiés, tous de grandeur moyenne.

\* \* \*

Il y a en France près de quatre millions et demi de cultivateurs. Sur ce nombre, 70 pour cent, soit 3,525,000 sont des propriétaires fonciers, dont 2,150,000 possèdent la totalité de leurs cultures et 1,375,000 travaillent en même temps leurs propres terres et celles d'autrui.

—De 1851-53 à 1887-89, la valeur vénale des propriétés bâties non publiques, s'est élevée de 19,279 millions à 48,563 millions, pour le territoire actuel de la France, moins Nice et la Savoie. L'augmentation est ainsi de 152%.

En 1881, la valeur vénale de la propriété non bâtie était de 89,848 millions. Ce qui donnait une augmentation de plus de 28 milliards et demi sur l'estimation faite trente ans auparavant.

\* \* \*

L'église la plus élevée des Etats-Unis se trouve à Robinson Hill, diocèse de Denver, Colorado. Cette église, bâtie à une hauteur de 10,000 pieds, à Notre-Dame des Neiges. Une communauté de bénédictins, venus de l'abbaye de Brokerbridge, s'est établi au même endroit.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

### *Publications reçues.*

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des publications suivantes :

*Cours complet de Sténographie*, par J. RAUSSER, professeur—Vol. in-12 de 96 pages.—H. Le Soudier, boulevard Saint-Germain, 174, Paris.

Le présent manuel est basé sur la mé-

thode de Gabelsberger, publiée pour la première fois en 1834, et pratiquée aujourd'hui en Allemagne et dans plusieurs autres Etats de l'Europe. Cette méthode possède une qualité qui lui est particulière et qui lui permet, eu égard à la nature des caractères qu'elle emploie, de s'approprier à toutes les langues avec la plus grande facilité, sans changement dans ses principes fondamentaux.

L'auteur, voulant établir la supériorité de la méthode Gabelsberger sur celles qui sont actuellement en usage, s'exprime ainsi dans sa préface :

La sténographie devant être subordonnée à l'écriture usuelle, il importe, et pour l'enseignement et pour la pratique, qu'elle n'en diffère pas trop. C'est pourquoi nous opposons un nouveau système aux méthodes généralement utilisées en France. Ces écritures, dérivant presque toutes de la méthode anglaise de Taylor, sont ou trop difficiles à lire, parce que les voyelles y sont dans la plupart des cas supprimées, ou trop difficiles à tracer à cause de leurs signes géométriques, absolument contraires à ceux de l'écriture courante ordinaire. La méthode Gabelsberger a remédié à ces deux inconvénients. On voit d'un coup d'œil par ses traits courants et arrondis, par leur pente conforme à celle de l'écriture ordinaire, par la ligne droite qui lui sert de base, combien elle se conforme aux règles de la calligraphie et aux mouvements naturels et habituels de la main. Elle distingue avec exactitude toutes les lettres, et tout en écrivant les mots d'une manière brève et concise, elle en garantit la lecture facile.

\* \* \*

*Arithmétique des commençants*, par B. LIPPENS, inspecteur d'écoles. — Brochure in-18 de 32 pages.

Basée sur l'intuition, très pratique, l'*Arithmétique des commençants*, sera, si nous jugeons de son mérite par le premier fascicule, d'une grande utilité dans nos écoles élémentaires.

---

### Conditions d'Abonnement :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : Un Dollar.  
Chaque numéro se vend séparément 10 cents.

CARON & CIE, Editeurs,  
35, rue St-Jacques, Montréas